

Les évêques allemands

Commission pour les questions sociales
et de société

n°52

L'Europe le vaut bien

Contributions du Groupe de travail
épiscopal Europe

15 novembre 2021

L'Europe le vaut bien

Contributions du Groupe de travail
épiscopal Europe

15 novembre 2021

L'Europe le vaut bien. Contributions du Groupe de travail épiscopal Europe / publié par le Secrétariat de la Conférence épiscopale allemande. – Bonn 2021. – 62 p. – (Les évêques allemands – Commission pour les questions sociales et de société ; 52)

SOMMAIRE

Préface	5
Introduction	11
1. Chaque jour l'Europe refait ses preuves	15
1.1 L'UE et comment elle se voit	17
1.2 Le changement générationnel et les expériences de crises en tant que changement de paradigme	19
1.3 La confiance fortifie la capacité d'action – la capacité d'action fortifie la confiance.....	23
1.4 La pandémie de COVID-19, nouvelle épreuve de vérité européenne	24
2. Réflexions d'ordre éthique et social sur la contribution chrétienne à l'Europe.....	26
3. Regards en perspective sur des domaines politiques choisis	33
3.1 Démocratie et cohésion.....	33
3.2 Responsabilité vis-à-vis de la création	39
3.3 L'ère du numérique.....	45
3.4 Exil et asile	53
4. Perspectives chrétiennes pour une Europe organisée ensemble	58

Préface

L'Union Européenne (UE) est peut-être la plus importante entreprise de coopération dans laquelle des États se soient lancés depuis la Seconde Guerre mondiale. Mais où en est l'UE ? Quel chemin l'intégration européenne va-t-elle emprunter dans le futur ? Et qu'est-ce que l'Église et ses croyants ont à voir avec cela ?

Le présent texte d'experts discute et se demande pourquoi un engagement chrétien vaut la peine dans ce projet de paix et de démocratie unique en son genre dans le monde entier. « L'Europe le vaut bien » est le titre et le message de ce texte fondamental par lequel le Groupe de travail épiscopal Europe de la Conférence épiscopale allemande réfléchit sur la situation dans l'UE et formule des perspectives pour l'avenir. Le texte s'adresse à un vaste public en tant que prise de position en direction de l'extérieur, et il fait le point sur ce thème à l'intérieur de l'Église catholique en Allemagne. Dans ce qui suit, trois aspects sont pour moi particulièrement importants, par lesquels je voudrais livrer un regard sur le texte.

Premièrement, un focus porte sur l'importance des convictions chrétiennes pour l'Europe ainsi que sur le rôle de l'Église et de ses fidèles pour les voies de l'intégration européenne. Cela concerne fortement le caractère public de l'action de l'Église au sens d'une activité politique diaconique pour le bien de la société. Le Pape François le souligne par exemple au huitième chapitre de son encyclique *Fratelli tutti* lorsqu'il écrit : « [l'Église] “ ne peut ni ne doit [...] rester à l'écart ” dans la construction d'un monde meilleur, ni cesser de “ réveiller les forces spirituelles ” qui fécondent toute la vie sociale » (n°276). Si l'Église veut être à la hauteur de cette

mission, elle doit pour ce faire être en mesure de faire connaître son message aussi dans des conditions sociétales, culturelles et politiques changeantes. L'Église devient une organisation apprenante – crédible pour le public et efficace dans le témoignage des disciples du Christ – lorsqu'elle défend son message à force d'arguments et avec de bons arguments dans le débat sociétal. Le texte décrit ce rôle de l'Église, de bâtitresse de ponts et de médiatrice, et il fait ainsi le lien entre autres avec la Déclaration commune *Vertrauen in die Demokratie stärken* (Fortifier la confiance en la démocratie) publiée en 2019 par la Conférence épiscopale allemande et le Conseil de l'Église évangélique en Allemagne.

Deuxièmement guide la réflexion centrale selon laquelle des structures politiques seules ne suffisent pas pour faire une bonne politique. Pour cette raison, l'UE en tant que projet de liberté et de démocratie ne peut pas (sur)vivre seulement à partir d'elle-même. En Allemagne et en Europe, la conception de la personne humaine et de la société exige au contraire que le caractère engageant de valeurs universelles ne soit pas relativisé car elles constituent la base d'un modelage responsable de la politique et de la société. Bien que ces valeurs puissent être fondées de différentes façons, elles sont néanmoins considérées comme indispensables. Une position chrétienne est également capable d'adhérer à une solution européenne focalisée sur la validité de valeurs qui intègrent des religions et philosophies différentes. En vertu de l'entendement fondamental de la chrétienté, chaque être humain est une personne dotée de sa dignité propre et inaliénable. Ainsi est désigné un critère devant servir de référentiel dans toute action individuelle et publique et dont la validité n'est pas exclusivement liée à un contexte explicatif chrétien. Ce critère

ne peut pas instaurer de clarté dans des questions politiques litigieuses concrètes. Il n'est donc pas censé remplacer des débats politiques et sociétaux, mais offrir une orientation dans le débat. Les dispositions de la Loi fondamentale (*Grundgesetz*) et des Traités européens reposent sur des principes qui ont essentiellement été préforgés et coforgés dans la foi chrétienne, dont par exemple la dignité et la liberté de la personne humaine, la solidarité ou la subsidiarité. Ces fondements incontournables de la démocratie, de l'intégration européenne et de la foi chrétienne, le présent texte sur le débat européen les met en lien avec des questions de programmation politique.

Troisièmement, il s'avère qu'ainsi la collectivité démocratique et la vie ensemble dans l'UE obéissent à des conditions préalables écrites et non écrites. C'est à bon droit qu'il existe, dans une démocratie, des conflits politiques et des dissensions sociétales au sujet des voies menant à une organisation bonne et juste de la vie collective. Ce faisant il n'est pas nécessaire, au sein de la collectivité européenne, d'être d'accord sur la genèse et l'exposé des motifs des valeurs indispensables qui portent et caractérisent l'UE. Il n'empêche qu'il y a un grave péril si ces valeurs elles-mêmes sont remises en question ou relativisées. Il faut dans ce cas – conjointement avec toutes les personnes qui défendent ces valeurs – et à partir d'un entendement personnel chrétien, défendre de toutes ses forces ce qui pour de bonnes raisons n'est pas négociable : des valeurs et droits fondamentaux tels que la paix, la liberté et la dignité humaine ne peuvent être garantis que s'ils sont et demeurent ancrés dans des institutions. Pour protéger ces valeurs et droits impératifs, il faut des êtres humains qui défendent ensemble l'idée européenne parce qu'ils sont emplis de la certitude qu'une vie libre, de

qualité et dans la justice n'est pas possible sans ces conditions préalables.

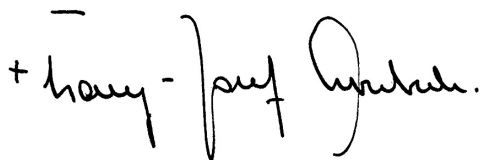
Par conséquent, une accentuation particulièrement importante du présent texte réside dans son plaidoyer pour la validité et la défense de ces lois et normes indispensables de notre société démocratique dans l'UE. Que cette perspective chrétienne demeure à l'avenir reconnaissable et efficace dans notre Europe unie dans la diversité, dépend surtout de la défense courageuse, par les chrétiennes et chrétiens, des convictions de notre foi, des objectifs de l'intégration européenne et des fondements de la démocratie.

Le texte organise donc logiquement ses réflexions autour de trois parties : Le premier chapitre esquisse, avec des développements historiques en toile de fond, la valeur particulière de l'UE en tant que projet d'intégration et discute de la situation actuelle dans l'UE par rapport à la façon dont elle se conçoit elle-même. Le deuxième chapitre commente les fondements d'ordre éthique et social pertinents de l'engagement sociétal et européen de l'Église au sens de sa mission diaconique et politique. Sur la base de ces réflexions d'éthique sociale, le troisième chapitre développe des perspectives visant quatre champs politiques choisis : (1) La démocratie en tant que fondement de la cohésion et de la participation sociétale, est fermement associée à l'État de droit. (2) La responsabilité envers la création est soulignée comme étant une constante pour une vie de qualité de tous, y compris des générations futures. (3) L'ère numérique est comprise comme un moteur organisationnel, requérant des directives éthiques, des sociétés modernes, et est concrétisée au moyen des principes de la conception chrétienne de la personne humaine. (4) Les questions de l'exil et de l'asile enfin sont thématisées en tant

que défi européen et mondial. Une conclusion synthétise ces aspects et souligne la contribution constructive des Églises et communautés religieuses à l'intégration européenne en tant que projet de paix et de démocratie.

Je remercie cordialement le Groupe de travail épiscopal Europe de la Conférence épiscopale allemande pour son engagement à la fois vaste et multiple, ainsi que pour tout le travail fructueux et créatif accompli pendant la rédaction de ce texte d'experts. Je remercie les membres ainsi que les conseillères et conseillers de la Commission pour les questions sociales et de société, pour leur accompagnement pendant l'élaboration du texte et pour leurs utiles commentaires. Je souhaite de tout cœur à ce texte d'experts un accueil large et approfondi, ainsi qu'une résonance efficace et durable.

Bonn, septembre 2021

A handwritten signature in black ink, reading "Franz-Josef Overbeck". The signature is written in a cursive, flowing style with a small cross-like mark at the beginning.

Mgr Franz-Josef Overbeck

Président du Groupe de travail épiscopal Europe de la
Conférence épiscopale allemande

Introduction

Depuis le Traité de Paris et la fondation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier il y a plus de 70 ans, l'unification européenne constitue un projet, mondialement unique en son genre, de collaboration entre des États. Et l'Union européenne (UE) est aujourd'hui un facteur essentiel dans l'existence des habitants de notre continent. Dans un sens abstrait, cela se manifeste par exemple dans la promotion de la paix et de la prospérité des habitants de l'UE au sein d'une cohésion croissante de tous les États et cultures européens. De plus, cela se remarque concrètement dans la pertinence croissante des décisions, prises par l'Union européenne, pour la vie quotidienne en Europe. Qui songe un instant à tout ce qui manquerait si l'UE n'existait pas, peut s'imaginer pourquoi l'intégration européenne constitue peut être le meilleur acquis politique et le plus grand projet de paix depuis la Seconde Guerre mondiale.

Et pourtant, malgré l'indispensable contribution de l'UE à la paix et à la prospérité du continent, l'Europe s'est retrouvée ces dernières années confrontée à des défis qui soumettent à rude épreuve la cohésion sociétale et politique au sein de l'Union. Jusqu'à présent l'UE a prouvé la robustesse de sa communauté aussi en périodes difficiles précisément. Il n'empêche que l'UE et ses États membres présentent des déficits dans la gestion des crises actuelles. Aux prestations de solidarité inspiratrices de reconnaissance, telles que par exemple les aides financières très étendues visant à maîtriser la crise de la dette souveraine, et aux efforts conjugués pour venir à bout de la pandémie de COVID-19, font face des divergences restées depuis longtemps à résoudre dans des domaines tels que la politique d'asile et des réfugiés, divergences autour desquelles les États membres de l'UE se sont longtemps comportés plutôt en groupe profondé-

ment divisé d'États nationaux égocentriques. Sur la recherche de démarches européennes convaincantes pèsent par conséquent de grandes difficultés : maints acteurs semblent peu enclins au compromis et se retranchent souvent derrière des positions au lieu de rechercher des solutions de façon constructive. Au passage ne doit pas être créée l'impression que l'UE ne serait qu'une simple « compétence dédiée à la résolution de crises ». Au contraire, chaque jour qui passe révèle une nouvelle fois le caractère indispensable de l'UE et sa pertinence en raison du cadre complet et contractuel dont elle entoure la vie des gens en Europe, nous permettant ainsi de vivre en paix, dans l'amitié et la liberté.

L'Église catholique approuve le processus d'unification européenne depuis ses débuts et continue de l'accompagner dans un esprit constructif. Cela vaut aussi bien pour le Saint-Siège qui entretient des relations diplomatiques avec l'UE que pour les conférences épiscopales, qui ont bâti leurs propres structures au niveau communautaire sous la forme de la Commission des Évêques de l'Union européenne (COMECE)¹, afin d'observer et d'accompagner les processus politiques à Bruxelles. L'Église

¹ Fondée en 1980, la Commission des Évêques de l'Union européenne (COMECE) se compose d'évêques délégués par les conférences épiscopales participantes ainsi que de membres associés. La COMECE maintient son propre secrétariat à Bruxelles, à proximité immédiate du Parlement européen. Parmi ses tâches les plus importantes figurent l'entretien de contacts avec les institutions de l'Union européenne, l'observation et l'accompagnement de processus politiques dans l'UE dans ces domaines thématiques et politiques susceptibles de revêtir un intérêt particulier pour l'Église. La COMECE informe les conférences épiscopales au sujet de ces activités, elle communique aux institutions et autorités européennes les positions et point de vues des conférences épiscopales en liaison avec l'intégration européenne. Lors de la modification de ses statuts en 2017, le terme « Communauté » a été remplacé par « Union » dans le nom **Commissio Episcopatum Communitatis Europensis**.

d'Allemagne² s'investit elle aussi de façons multiples et constructives dans ces processus.

Par les réflexions qui suivent, nous, membres du Groupe de travail épiscopal Europe³, voulons contribuer au débat sur le futur de l'Europe. À cette fin, nous livrons depuis une perspective chrétienne quelques contributions relatives au développement de l'UE et à la poursuite de ce dernier. Nous avons conscience et reconnaissons à ce titre que ce débat est conduit de façon essentielle, aussi, par des personnes d'autres confessions et membres d'un vaste public séculier. En posant cette prémisse en préalable, le présent texte discute de la contribution d'un engagement par conviction chrétienne à l'unification européenne et réfléchit aux défis européens actuels pour

- (1) la cohésion démocratique,
- (2) la responsabilité envers la création,
- (3) l'organisation responsable de l'univers digital et
- (4) la contribution de l'Europe à la maîtrise des flux de réfugiés dans le monde entier.

La chrétienté a contribué de façon essentielle à modeler les valeurs et principes sur lesquels repose l'unification européenne. Dans la doctrine sociale catholique, la solidarité et la subsidiarité, codifiées en tant que principes aussi dans les Traités européens, n'ont pas été formulées seulement comme des leitmotivs abstraits : elles ont régulièrement pris une tournure concrète dans leurs conclusions. Nous avons la conviction de partager le

² Cf., à titre d'exemple de l'engagement européen de la Conférence épiscopale allemande, la page thématique à l'adresse : <https://www.dbk.de/themen/engagement-in-europa>.

³ Cf. la liste du Groupe de travail épiscopal Europe de la Conférence épiscopale allemande à la fin de la présente publication.

sens de la solidarité et de la subsidiarité avec de nombreuses Européennes et Européens, indépendamment de leurs convictions religieuses et philosophiques. Nous nous considérons en harmonie avec les convictions et principes qui forment la base du processus d'intégration européen. Parmi elles et eux figurent au tout premier plan la dignité et la liberté de la personne humaine comme les souligne la conception chrétienne de la personne humaine, ainsi que les principes de solidarité, de subsidiarité et d'aspiration au bien commun qui ont été formulés entre autres dans la doctrine sociale catholique. En outre est également soulignée au sein de l'Église la nécessité que toute action ait un caractère durable. Les chrétiennes et chrétiens sont invités à réfléchir régulièrement à ces fondamentaux, à les introduire dans le débat de société et à s'engager au sein de l'État et de la société dans l'esprit de ces valeurs et principes.

Nous avons la conviction que l'UE offre le cadre adéquat pour maîtriser les défis de notre époque. La recherche de démarches européennes conjointes procède non seulement d'une motivation idéaliste aspirant à une Europe unie, mais aussi d'une nécessité pure et simple : Faire cavalier seul à l'échelle nationale ne permet pas d'apporter de réponses convaincantes au changement climatique et aux questions de l'exil et de l'asile, aux nouvelles épidémies mondiales ou aux crises économiques et financières globales. Souvent la valeur de règlements paneuropéens se révèle dans des situations quotidiennes, dont par exemple l'exercice de la liberté de mouvements par les travailleurs transfrontaliers ou les voyageurs. La fixation du droit européen dans le domaine écologique et la coordination des États membres de l'UE dans le domaine social font elles aussi progresser décisivement l'UE. Dans cet esprit, l'Europe ne pourra réussir que si elle se comprend comme une communauté solidaire dans laquelle des États membres ou groupements d'intérêts ne défendent pas obstinément tous les avantages jusqu'à présent acquis,

mais e montrent prêts à accepter des compromis et contraintes mutuels dans le but de promouvoir le bien commun européen. L'UE peut être gravement atteinte voire même échouer si par exemple le repli sur soi national et les démarches individuelles sont de plus en plus souvent propagées. À la place, nous en Europe, nous devrions saisir toutes les chances qu'offre l'UE précisément dans les crises du temps présent pour résoudre des problèmes et organiser notre vie en communauté.

I. Chaque jour l'Europe refait ses preuves

Pourquoi vaut-il la peine de s'engager en faveur de l'Europe et de la cohésion au sein de l'UE ? Pourquoi en vaut-il la peine du point de vue précisément de l'Église catholique et à la lumière d'une évaluation éthique et sociale ? Les réponses à ces questions doivent tenir compte d'une évaluation ambivalente de la situation actuelle dans l'UE : D'une part l'accroissement de la participation à l'élection européenne de 2019 par rapport à celle de 2014 est une preuve de l'importance essentielle que la population de l'UE attache à l'organisation du projet européen. D'autre part le résultat de l'élection de 2019 a révélé une augmentation du nombre de voix critiques envers l'Europe précisément. Dans de nombreux États membres en outre, des succès ont été enregistrés à des élections nationales et régionales par des partis prônant un retour aux démarches politiques nationales voire même nationalistes. Ces partis siègent aujourd'hui dans la majorité des parlements des États membres et au Parlement européen.

Un regard porté sur l'histoire de l'intégration européenne montre que la coopération n'a aucunement été toujours harmonieuse au sein d'une communauté européenne en train de croître tout

en s'unissant. Il s'en faut : Beaucoup parlent de l'intégration européenne comme d'une histoire des crises. Par le passé, ce « projet de paix en Europe » entamé au milieu du 20^e siècle a de multiples fois été en proie à une forte critique et à de nombreux revers quand des États membres ne faisaient pas cavalier seul. Citons-en quelques exemples : la « politique de la chaise vide » dans les années 1960, « l'euroscélérose » ainsi nommée dans les années 1970 et 1980 ainsi que les fortes tensions autour d'une Constitution européenne au début des années 2000. Actuellement, le processus d'intégration européen se trouve à nouveau dans une phase dans laquelle l'UE et/ou son mode de fonctionnement sont explicitement remis en question par maint acteur.

En outre, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne consommée le 31 janvier 2020 (Brexit) constitue une césure et un signal car, pour la première fois dans l'histoire de l'Union, un pays vient de la quitter. La conduite de la campagne et la désinformation propagée par maints acteurs avaient, au passage, été vivement critiqués. Le Brexit n'en montre pas moins que lors du référendum sur la sortie du Royaume-Uni organisé en 2016, une majorité de votants a considéré qu'être membre de l'UE ne constituait pas le meilleur itinéraire pour un pays européen. Si le Brexit constitue une faille profonde dans l'histoire de l'intégration européenne, son déroulement chaotique et ses conséquences pour l'économie du Royaume-Uni ont montré clairement à de nombreux autres États le sens et l'utilité d'être membres de l'UE. Dans cette mesure, l'attachement (émotionnel) de nombreux États membres à l'UE a été renforcé au cours d'un contre-mouvement au Brexit.

À une vision pessimiste de l'UE nous opposons par conséquent celle, positive, que respectivement la Communauté européenne et plus tard l'Union européenne a régulièrement accompli des pas audacieux aux moments décisifs et qui – par l'interaction

d'un approfondissement et d'un élargissement – ont rendu possible et promu durablement la cohésion croissante des peuples européens, l'édification de structures politiques paneuropéennes ainsi que le dégagement d'une identité européenne. Parmi ces pas figurent la première élection directe du Parlement européen en 1979, la finalisation du marché intérieur conjointement à l'introduction d'une monnaie communautaire ainsi que l'adhésion d'un grand nombre d'États d'Europe centrale et de l'Est à l'UE dans les années 2000. L'adhésion de ces pays constitue une étape importante dans la cohésion croissante du continent européen, au sujet du partage duquel en Est et Ouest le Pape Jean-Paul II avait utilisé, entre autres en 1988 lors de son discours devant le Parlement européen⁴, la métaphore des deux lobes des poumons. L'Union ne doit pas oublier l'histoire du succès avec lequel elle a uni des peuples européens. Il convient de rappeler qu'au sein de l'UE, la volonté politique conjuguée de créer un ordre démocratique et d'État de droit paneuropéen pour le bien de la population et des pays européens a accompli de grandes choses et peut continuer de le faire. Et, soit dit au passage, chaque jour l'Europe refait ses preuves.

1.1 L'UE et comment elle se voit

La crise actuelle coïncide avec une phase historique pour la planète, dans laquelle un nombre croissant d'États européens et hors d'Europe se détournent au moins temporairement des démarches politiques multilatérales, donc d'une coopération inter-

⁴ Cf. Pape Jean-Paul II : Discours à l'occasion de sa visite au Parlement européen le 11 octobre 1988 (Palais de l'Europe à Strasbourg), n°5, dans : L'Osservatore Romano. Weekly Edition in English, n°47, pp. 11, 12, à consulter en français sur : https://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/speeches/1988/october/documents/hf_jp-ii_spe_19881011_european-parliament.html (21/10/2020).

nationale structurée par des règles communes. Il est encourageant de voir que les USA, lors du dernier changement de présidence, ont opéré un énergique virage de retour en direction du multilatéralisme. Il n'empêche que dans de nombreuses démocraties du globe, y compris au sein de l'UE, des personnes et des partis continuent de bénéficier un temps de suffrages élevés, quand ils n'assument pas de responsabilité gouvernementale, qui promettent à leur électorat, avec des stratégies nationales égocentriques, le progrès matériel ou la préservation d'un statut ou d'un statu quo perçu comme de la sécurité.

Aux origines de l'intégration européenne était lié l'objectif de surmonter structurellement les conflits armés et les guerres au moyen d'une intégration économique, culturelle et politique. Surtout au début de l'intégration européenne, sa perspective directrice était d'édifier un ordre de paix entre les nations européennes, un ordre au service entre autres de la défense de la liberté et de la promotion de la prospérité. Cela inclut aussi la question de la justice sociale. Au fil des décennies, la communauté économique et juridique européenne s'est vue ajouter la dimension d'une union politique d'ordre démocratique, une union organisée de façon subsidiaire et orientée sur la solidarité. Tous ces aspects font également partie du concept de l'UE aspirant, en tant que communauté « unie dans la diversité », à aider par la coopération ses États membres et leur population, à parvenir à plus de démocratie, à plus de prospérité, à une sécurité juridique valable au-delà des frontières, à garantir leur(s) liberté(s) et à la validité pleine et entière des droits humains.

Ces dernières années cependant illustrent bien le fait qu'entre les États membres de l'UE et au sein de leurs sociétés, des conflits fondamentaux surgissent de plus en plus au sujet des objectifs de l'unification européenne et des chemins y conduisant. Cela vaut pour l'objectif de la paix mais aussi, par exemple, pour les objectifs que sont la sécurisation de la paix et la garan-

tie de prospérité et de bien-être économiques. Les priorités respectives des États membres sont la racine et le moteur de nombreux différends actuels sur la politique européenne entre les États membres ainsi que de différentes accentuations dans leur recherche d'identité. À ce titre, les déficits perçus comme tels dans les structures de l'UE et les préjugés vis-à-vis d'une Europe unie doivent être ouvertement discutés pour faire ressortir (à nouveau) et fortifier le trait caractéristique de l'UE qui est d'être un projet de paix et de démocratie allant bien au-delà de l'absence de guerre. Il est nécessaire et souhaitable de lutter autour de notions d'objectifs conjointes de l'UE, à condition que cette lutte ne soit pas passéiste ou réactionnaire et qu'elle ne conduise pas à des concepts tels qu'une « Europe des patries ». D'où la nécessité que l'UE requalifie et affine périodiquement la façon dont elle se voit, au sens de priorités et de perspectives d'objectif conjointes et communautaires.

1.2 Le changement générationnel et les expériences de crises en tant que changement de paradigme

Les discussions autour des priorités et objectifs en perspective du processus d'intégration sont imputables entre autres à un changement générationnel complet ainsi qu'à des réactions concrètes aux crises. Aux générations qui ont dû elles-mêmes vivre les horreurs de la Seconde Guerre mondiale, le nazisme, les crimes de l'Holocauste au mépris des vies humaines et les séquelles du nationalisme ont entre-temps succédé des générations pour qui un continent paisible et démocratique constitue va tout à fait de soi. Il en va de même pour les générations nées dans les pays de l'ancien Pacte de Varsovie et qui par exemple associent l'Union soviétique à la répression et à l'ingérence de

l'extérieur. Chez beaucoup de jeunes gens certes, les expériences et attitudes de leurs parents et grands-parents sont encore présentes. Le danger n'en grandit pas moins que les avantages d'une Europe unie, la vulnérabilité d'un ordre démocratique de paix et de liberté, et les conséquences à attendre d'égarments nationalistes et autoritaires disparaissent de l'inconscient collectif ou y soient déformés. Ce dernier point vaut surtout dans le cas où l'UE et les règles paneuropéennes sont perçues comme autoritaires ou comme danger pesant sur la propre identité de chacun. Les Européens ont un devoir de mémoire et l'UE doit se conformer à son essence et à son ambition de projet de paix et de démocratie, lequel lui a valu le prix Nobel de la Paix en décembre 2012. L'UE doit, et nous devons tous, au sein de l'UE, nous montrer en permanence à la hauteur de cette distinction.

Le crédo anti-guerre « Plus jamais ça ! » est une composante indissociable de la légitimation de l'UE. Avec le début de l'unification européenne, l'attention a rapidement porté sur les questions économiques et sur une intégration économique. Surtout les expériences de crises économiques ont bien souvent nourri des doutes envers l'UE en tant qu'ordre juste au plan social, économique et politique. La succession de crises mondiales a officié de catalyseur d'un scepticisme croissant envers la démocratie, la mondialisation et l'Europe. Ces événements n'étaient et ne sont certes pas limités à l'Europe, mais leur déroulement a été particulièrement marquant dans l'UE. Dont la crise financière de 2008/2009 et, en 2010–2012, la crise de la dette d'États européens en zone Euro qui non seulement ont conduit à une récession grave mais également amplifié les déficits existants dans la construction de l'UE, les déséquilibres sociaux dans ses États membres, et jeté dessus une lumière crue. Même si parfois l'intégration européenne a été et est réduite à des intérêts économiques, beaucoup de gens ont estimé à l'époque et estiment

aujourd'hui qu'une évaluation purement économique du coût et de l'utilité de certaines étapes de l'intégration n'était pas suffisante. Peut y avoir contribué le fait que l'intégration étendue du Marché intérieur n'a pas été et n'est pas partout associée aux acquis en matière de prospérité ainsi qu'à des libertés économiques et personnelles, mais bien souvent à la pression du changement et à celle de la concurrence, ainsi qu'à la restriction de droits protégés et de privilèges autrefois existants sur les marchés nationaux. Certes les États membres sont parvenus à endiguer avec succès et à court terme les symptômes de crise et les risques aigus par d'amples mesures d'urgence et réformatrices. Certains États européens toutefois ont nettement régressé dans le processus d'alignement économique entre économies de l'Union. À ces processus étaient et sont liés des difficultés sociales considérables pour certaines parties de la population dans ces pays. La politique vis-à-vis d'États particulièrement malmenés a cependant eu pour effet, aussi dans des pays comme l'Allemagne qui a relativement bien surmonté cette période de récession économique, de polariser en partie la population et de l'aliéner vis-à-vis du projet d'intégration européenne.

Les crises économiques ont été suivies des défis engendrés par l'immigration d'un grand nombre de personnes à la recherche de protection dans l'UE, ce qui est parvenu au centre de la conscience publique au plus tard en 2015. Cette évolution souvent décrite comme une « crise des réfugiés » a d'une part conduit un grand nombre de personnes – dont beaucoup parmi elles ont agi par motivation chrétienne – à faire montre d'un engagement grandiose, mais elle a déclenché en même temps des craintes et préoccupations massives. Une politique, des États membres de l'UE, insuffisamment axée sur la solidarité et non concertée en conséquence a livré par moments une image très laide de la cohésion, de la volonté conjointe de résoudre le problème et en définitive d'un consensus humanitaire de base entre les peuples

européens. Souvent dans ce contexte précisément, le discours public est revenu sur des aspects de la sécurité et maintes fois ont été construits des scénarios de menace. Le décalage entre l'ambition éthique de l'UE et la réalité de son action peut, plus actuellement que jamais, se mesurer à l'état des différents camps de réfugiés entre autres aux frontières extérieures de l'Union. Cela a nourri le scepticisme vis-à-vis du projet d'intégration européen, précisément lorsque de ce fait a été amplifiée l'impression que l'UE soit n'était pas solidaire avec les personnes à la recherche d'une protection et avec les États de aux frontières extérieures de l'Union, soit se comportait de manière centraliste relativement à la liberté et à l'autodétermination nationales.

De surcroît, de larges pans de l'opinion publique en Europe et dans le reste du monde dénoncent le fait que l'on n'agit pas avec suffisamment de détermination pour stopper le réchauffement climatique provoqué par les humains ou au moins pour en atténuer les effets. Les dangers du changement climatique et de la régression de la biodiversité sont montrés du doigt depuis des années par les scientifiques. C'est toutefois la jeune génération principalement qui, relativement à ce problème, diagnostique depuis un certain temps une défaillance politique. L'impression naît que l'on agit – et encore trop lentement – que depuis que les répercussions des altérations climatiques sont clairement visibles et perceptibles. Cela est perçu comme une crise de plus (« crise climatique »). L'action politique de l'UE pour le climat est parfois considérée certes comme meilleure comparée à celle de nombre de ses États membres, mais toujours perçue la plupart du temps comme insuffisamment énergique. Dans ce contexte est exigé un revirement complet dans l'action politique de l'UE et de ses États membres ainsi que dans le comportement individuel des personnes en direction d'un modèle d'existence et économique durable pour nous préserver la Terre et la préserver pour les générations futures.

1.3 La confiance fortifie la capacité d'action – la capacité d'action fortifie la confiance

Pour l'UE, ces évolutions constituent précisément un risque considérable si l'intégration se fige à cause d'elles dans l'immobilisme ou si l'UE s'avère incapable d'agir. Des démarches nationales ne suffiront pas pour venir à bout des défis esquissés. De la sorte, l'UE n'est pas une partie du problème mais une partie de la solution et elle est incontournable pour maîtriser les crises : des réponses supranationales sont nécessaires. L'UE est une actrice riche en opportunités pour développer et mettre en place, dans un modèle démocratique à plusieurs niveaux, des politiques multilatérales porteuses répondant à un grand nombre de ces défis. À cette fin toutefois, l'UE a indispensablement besoin de l'engagement des responsables politiques ainsi que de la confiance et du déploiement de la population au sens large. Un soutien en déclin du « projet Europe » affaiblit la capacité d'action de l'UE et avec elle sa capacité à (continuer à) résoudre les problèmes. Cela a pour conséquence (de poursuivre) l'aliénation de beaucoup de gens par rapport au projet européen. À cela s'ajoutent des différends politiques de longue date, entre États membres de l'UE, enracinés dans différentes perspectives d'intégration européenne cibles. Ces différends se manifestent par exemple entre certains États du nord et du sud de l'Europe sur des questions de politique économique et budgétaire – ce qui s'est exprimé par exemple dans le sauvetage de l'Euro et dans les aides motivées par la Covid-19 – ou entre quelques États de l'ouest et de l'est européen sur des questions de politique d'asile, migratoire et d'intégration.

Il faut que les responsables politiques trouvent des voies pour accroître (de nouveau) la confiance en l'intégration européenne, pour fortifier la légitimation démocratique de l'UE et pour amé-

liorer sa capacité d'action politique. Non seulement c'est important pour la paix intérieure et la prospérité économique d'une Union européenne capable d'agir, mais il s'agit également une nécessité géopolitique. Dans les relations internationales, l'intégration européenne et l'action commune de l'UE constituent la voie la plus prometteuse pour que l'Europe, entre les grandes et les superpuissances telles que la République populaire de Chine et les USA, reçoive sa propre voix, et une voix qui puisse être entendue. Il ne bien sûr pas confondre cela avec un « eurocentrisme ». Assumer une responsabilité mondiale fait partie de la façon dont l'UE se perçoit elle-même et correspond à la conviction chrétienne. Cela contribue à la crédibilité de l'UE lorsque cette dernière agit conformément à cette façon de se percevoir, en défendant par rapport à l'intérieur et l'extérieur ses principes – celui de solidarité en premier – et sa conception de l'être humain, en vivant ces principes et cette vision.

1.4 La pandémie de COVID-19, nouvelle épreuve de vérité européenne

Au cours des premiers mois de la pandémie de COVID-19, l'Union européenne a semblé rayée de la carte. Quelques États membres ont pris les rênes en mains et réagi dans le contexte européen avec des fermetures rapides, non concertées, de leurs frontières. Le confinement des pandémies par des limites physiques constitue certes une mesure non pharmaceutique reconnue. Mais au lieu de s'engager tôt, en outre, en faveur d'aides médicales mutuelles et transfrontalières, de nombreux États membres ont sombré dans des réflexes nationaux qui ont engendré initialement une situation de concurrence autour de dispositifs médicaux rares tels que les équipements de protection. Le manque de produits importants pour la (sur)vie n'a pas été surmonté de

façon coordonnée à l'échelle européenne : chaque État s'est dans un premier temps concentré exclusivement sur la protection de sa propre population. Les maigres possibilités d'action de la Commission européenne ont en outre compliqué une coordination à l'échelle de l'Europe : ses possibilités de réaction à cette crise sanitaire dédaigneuse des frontières sont limitées par ses compétences ténues en matière de politique sanitaire.

Depuis, le tableau s'est certes en partie transformé, mais il n'en demeure pas moins mitigé : De par ses conséquences, il y a longtemps que la pandémie de COVID-19 s'est transformée en crise sanitaire et économique globale la plus grave de l'après-guerre. Cette récession a affecté les économies de l'Union européenne de différentes manières. Les pays du sud de l'Europe par exemple, dont l'économie et les finances avaient été fragilisées dès avant la pandémie, se sont retrouvés dans une situation très difficile. Dans ce contexte, l'UE est parvenue à s'entendre sur le plan de relance post-corona « NextGenerationEU » doté de 750 milliards d'euros et qui doit aider les pays particulièrement affectés à surmonter la crise et ses conséquences. Ici l'UE et ses États membres font montre d'une solidarité et d'une capacité d'action – malgré tous les litiges de détail – tout à fait remarquables et qui remplit d'espoir. Simultanément, l'acquisition de vaccins coordonnée au niveau européen s'est vue exposée, au plus tard début 2021, à une critique publique parfois violente. Or il est important et juste que l'achat conjoint des vaccins ait largement empêché, entre les États membres de l'UE, des situations de course nationale à l'achat des vaccins problématiques et nuisibles pour tout le monde.

À l'avenir, il importera de plus en plus que des mesures coordonnées à l'échelle européenne soient prises pour combattre la COVID-19 ainsi que pour prévenir et maîtriser les pandémies et crises sanitaires. Les pas à faire dans cette direction sont par exemple la proposition et la discussion relatives à la création de

la « European Health Emergency Response Authority » (HERA) en tant que nouvelle autorité de l'Union chargée de prévenir les crises et d'y réagir en cas d'urgences sanitaires. Une mesure capitale est à ce titre la mise en place de l'« Incubateur HERA », une coopération mixte publique/privée visant à concentrer les savoirs et les données, les expériences et ressources en provenance de l'UE. Si l'on regarde par-delà les frontières de l'UE, il faut saluer le fait que l'UE et les différents États membres s'engagent financièrement et avec de l'expertise technique dans des initiatives internationales telles que « COVID-19 Vaccines Global Access » (COVAX) qui souhaitent assurer une répartition mondiale la plus rapide possible des vaccins COVID-19. De la sorte, l'UE pose un jalon important de solidarité globale dans la lutte contre cette pandémie mondiale.

Avec une démarche solidaire, l'UE peut fournir une contribution essentielle à la victoire sur des crises de différents types. Au-delà de la lutte contre les pandémies, l'UE devrait utiliser encore plus fortement son potentiel pour (re)mettre en route une dynamique (plus) positive, dans d'autres domaines politiques urgents tels que la responsabilité envers la création ou les questions de l'exil et de l'asile. De la sorte, elle aiderait les humains de manière reconnaissable et concrète.

2. Réflexions d'ordre éthique et social sur la contribution chrétienne à l'Europe

Au sein de la chrétienté, nous croyons en un Dieu bienveillant envers l'humanité, un Dieu juste et aimant. Cette foi forme la base de l'engagement de l'Église et des croyants qui désirent mener une vie dans la lignée des disciples de Jésus Christ, Lui

qui est à la fois notre modèle et notre ambition. Dans ce contexte, accompagner des processus politiques et sociétaux, proposer une orientation chrétienne et des motifs chrétiens pour un engagement ciblé en politique et au sein de la société, tous ces éléments font partie des efforts de l'Église. Cela a lieu en réfléchissant continuellement et de façon autocritique à son propre rôle et avec la conscience des dangers d'un usage abusif de la religion. Des termes politiquement instrumentalisés comme par exemple celui de l'« Occident chrétien » peuvent ainsi être démasqués. En partant de la façon dont elle se perçoit et de sa conviction chrétienne, l'Église peut et veut forcer une orientation sur l'être humain, et jeter en même temps des ponts entre les différentes religions, cultures et philosophies.

Dans son encyclique *Fratelli tutti*, le Pape François souligne explicitement que « Les différentes religions [...] offrent une contribution précieuse à la construction de la fraternité et pour la défense de la justice dans la société » (n°271). Le Pape François souligne « que rendre Dieu présent est un bien pour nos sociétés » (n°274). Ce caractère public de l'action ecclésiale et la mission de l'Église et des croyants, qui est d'accomplir leur action diaconique et politique pour le bien de la société, est mis en évidence dans le passage suivant de *Fratelli tutti* :

« C'est pour cela que, même si l'Église respecte l'autonomie de la politique, elle ne limite pas pour autant sa mission au domaine du privé. Au contraire, “ elle ne peut ni ne doit rester à l'écart ” dans la construction d'un monde meilleur, ni cesser de “ réveiller les forces spirituelles ” qui fécondent toute la vie sociale. Les ministres religieux ne doivent certes pas faire de la politique partisane, qui revient aux laïcs, mais ils ne peuvent pas non plus renoncer à la dimension politique de l'existence qui implique une constante attention au bien commun et le souci du développement humain intégral. L'Église “ a un rôle pu-

blic qui ne se borne pas à ses activités d'assistance ou d'éducation », mais qui favorise « la promotion de l'homme et de la fraternité universelle » ». (n°276)

Dans le contexte des fondements bibliques et de la tradition de l'Église, la protection de la dignité inaliénable de tous les membres de la famille humaine représente une partie capitale de la conception chrétienne de la personne humaine. Cette dignité intangible, inaliénable et identique peut, dans son essence, être dérivée de la perspective chrétienne et, du point de vue de la théologie de la création, de la nature d'images de Dieu que sont les êtres humains et, du point de vue christologique, de l'incarnation de Dieu elle-même. Dans la doctrine sociale de l'Église, cela est exprimé traditionnellement par le « principe [fondamental] de la personnalité humaine ». Cette revendication universelle de la dignité humaine inclut aussi de tenir impérativement compte, au niveau global, de la vulnérabilité humaine et de protéger la dignité de la personne humaine. Cela vaut surtout pour les plus vulnérables dont les enfants, les femmes, les minorités, les groupes religieux et fondamentalement tous les opprimés, persécutés et personnes en détresse. Au fil des Lumières, l'intangibilité de la dignité humaine non seulement est entrée dans les constitutions des États mais elle est même devenue le point de départ de nombreuses constitutions en Europe, par exemple de la Loi Fondamentale (*Grundgesetz*) de la République fédérale d'Allemagne, mais aussi de la Charte des droits fondamentaux de l'UE devenue une partie du Traité de Lisbonne en 2009.

La doctrine sociale catholique a la conviction que le bien de l'humanité ne peut être atteint que s'il est structurellement garanti. Ce bien par conséquent ne dépend pas exclusivement du comportement légal d'individus isolés : il ne peut être atteint que par des institutions et structures étatiques, donc de nature transnationale et internationale. Dans son encyclique *Mater et Magistra*

de 1961, le Pape Jean XXIII écrit que l'être humain doit être « fondement, but et sujets de toutes les institutions où se manifeste la vie sociale » et que « [c]hacun d'entre eux, étant ce qu'il est, doit être considéré selon sa nature intrinsèquement sociale et sur le plan providentiel de son élévation à l'ordre surnaturel » (n°219). Dans cette mesure, l'engagement sociétal inspiré par une conviction chrétienne doit nécessairement avoir une dimension politique, une dimension mondiale même aujourd'hui.

Sur une telle base peuvent aussi être fondés des droits humains aussi en vue d'un ordre mondial. La vérité également est que l'Église catholique elle-même a contribué à établir les droits sociaux humains au 19^e siècle, mais qu'elle a eu longtemps beaucoup de mal à reconnaître les droits de liberté et les droits de participation politiques. Cela vaut en particulier pour le droit humain à la liberté de religion. Par la déclaration *Dignitatis humanae* (1965) du Concile Vatican II, il cependant été montré que la liberté de religion doit expressément être protégée aussi pour des motifs relevant de la théologie chrétienne. Au plus tard depuis le Pape Jean-Paul II, cette liberté s'est positionnée au centre de la proclamation sociale de l'Église et de sa défense des droits humains. Dans son encyclique *Fratelli tutti*, le Pape François souligne qu'« il y a un droit fondamental qui ne doit pas être oublié sur le chemin de la fraternité et de la paix. C'est la liberté religieuse pour les croyants de toutes les religions » (n°279).

En retour, c'est du principe de la dignité humaine de tous que découle l'exigence fondamentale selon laquelle les êtres humains doivent être libres de suivre ce qui est leurs propres représentations de ce qu'est une « bonne vie », aussi longtemps qu'ils ne restreignent pas ainsi de manière inéquitable les droits fondamentaux et la liberté de leurs semblables. Cela vaut non seulement pour des personnes prises individuellement mais encore pour des groupes de personnes, par exemple pour les communau-

tés religieuses ou les groupes de personnes qui se sentent membres d'une culture commune. Les revendications de liberté qui les accompagnent ont été mises en lien, par l'éthique sociale chrétienne, avec le principe de subsidiarité. Ce principe, en forme d'interdiction de s'arroger une compétence, élève au rang de norme le principe selon lequel des unités politiques haut placées ne peuvent restreindre les marges d'action de celles situées en dessous que si ces dernières ne sont pas en mesure de veiller elles-mêmes à leur propre bien. Dans son accentuation relevant spécialement du droit communautaire, le principe de la subsidiarité a été explicitement ancré dans les Traités de l'UE, et de façon déterminante dans l'article 5 du Traité sur l'UE. Le principe de la solidarité et le caractère normatif de la justice vont de pair avec le principe de subsidiarité.

Le fait anthropologique que les humains dépendent systématiquement les uns des autres et que la coopération par conséquent est non seulement avantageuse mais encore incontournable – phénomène qui a été dénommé par Oswald von Nell-Breuning « implication commune » (*Gemeinverstrickung*) et « adhésion commune » (*Gemeinverhaftung*) de l'être humain – forme l'épicentre de l'exigence de solidarité. À titre d'autre principe central de la proclamation sociale de l'Église, la solidarité inclut l'obligation de s'entraider entre humains, entre peuples et entre États. Dans ce processus, la solidarité et la subsidiarité doivent toujours être pensées ensemble. Le principe de solidarité vaut pour toutes celles et ceux qui peuvent assumer de la responsabilité pour les autres, il exige en même temps un certain quantum de proportionnalité et ne doit pas, en conséquence, être exagéré au regard de la responsabilité et de la volonté d'agir des personnes. Dans ce contexte, la justice et l'équité indiquent que des règles communes peuvent être assumées par tous. Il convient que les charges de solidarité soient placées sur les épaules de chacun, le plus possible de la même manière et

proportionnellement à ses aptitudes respectives, mais pas (encore) plus. Les obligations et répartitions inégales requièrent une justification particulière et doivent refléter par exemple des besoins ou prestations plus importants. Ce n'est qu'ensuite qu'elles peuvent être qualifiées de « justes ». Une défense légitime de ses propres intérêts, qui sert fondamentalement et entre autres au bon fonctionnement de processus politiques, doit obéir à des échelles morales et servir le bien commun (mondial). Elle ne doit pas servir à justifier les actes purement égocentriques de particuliers, de groupes sociétaux ou d'institutions.

D'une manière générale, l'éthique chrétienne part du principe que la portée des normes et principes éthiques va être étendue à l'ensemble de l'humanité (« justice globale ») et aux générations futures (« justice intergénérationnelle »). Car les réseautages mondiaux et les dépendances mutuelles (« mondialisation ») ainsi que les répercussions à long terme des activités humaines sur l'ensemble de la planète (l'« anthropocène ») font qu'un futur en paix des humains ne réussira qu'au moyen d'une justice mondiale et intergénérationnelle. Aujourd'hui déjà, les grands problèmes de justice de l'humanité ne peuvent ni être formulés uniquement pour le périmètre des différents États nationaux ni être suffisamment bien résolus à leur échelle. Les modes de vie humains d'aujourd'hui créent de nombreuses conséquences problématiques pour l'avenir, en particulier les modes propres aux pays occidentaux qui accélèrent le changement climatique. L'éthique sociale chrétienne invite les générations actuelles à assumer une responsabilité durable, dans leurs activités économiques, leur action et leur vie, envers les générations futures et l'ensemble de la planète et à tenir compte équitablement des besoins des deux (« durabilité »). Pour cette raison, dans ses encycliques sociales, le Pape François a rappelé de façon marquante deux éléments particulièrement importants de la proclamation sociale de l'Église : dans *Laudato si'* (2015),

il s'agit de la responsabilité envers la création autant que maison commune, par souci de justice intergénérationnelle.⁵ Dans *Fratelli tutti* (2020) figure au premier plan la fraternité de la famille humaine, elle qui englobe également les générations futures.

Ici, l'UE assume une responsabilité particulière : d'une part, au plan de l'histoire et de celle de la culture, c'est de l'Europe que sont partis les processus déterminants d'industrialisation et de mondialisation. D'autre part, des penseurs européens ont mis en avant, dans leur propre histoire de l'esprit dans laquelle la chrétienté joue un rôle essentiel, des représentations caractéristiques de l'être humain et de ses rapports avec le monde. Sur la base de ces fondements éthiques, l'UE et ses États membres se sont engagés à orienter leur propre action, dans le contexte mondial, sur la dignité humaine et aligner leurs normes sur elle. En octobre 2020, le Pape François, dans une lettre ouverte ⁶ sur l'Europe adressée au cardinal et secrétaire d'État Pietro Parolin, choisi ses mots en s'inspirant d'une formulation du Pape Jean-Paul II lors de la célébration de l'Europe le 9 novembre 1982 à Santiago de Compostelle, lorsqu'il écrit : « Europe, retrouve-toi toi-même ! Retrouve donc tes idéaux qui ont des racines profondes. Sois toi-même ! » À un autre endroit de cette lettre, le Pape François postule ceci : « L'originalité européenne réside avant tout dans sa conception de l'homme et de la réalité, dans sa capacité

⁵ Cet aspect est capital dans *Laudato si'*. Cf. Pape François : *Laudato si'* sur la sauvegarde de la maison commune, encyclique pontificale du 24 mai 2015, Cité du Vatican, n°159–162.

⁶ Le pape a écrit la lettre évoquée à l'occasion du 40e anniversaire de la fondation de la Commission des Évêchés de l'Union européenne (COMECE), du 50e anniversaire de l'ouverture de relations diplomatiques entre le Saint-Siège et l'UE, ainsi que du 50e anniversaire de la présence du Saint-Siège en qualité d'observateur permanent au Conseil de l'Europe.

d'initiative et dans sa solidarité active. » Sur la base des normes éthiques nommées de personnalité, de solidarité et de subsidiarité, de justice mondiale et intergénérationnelle ainsi que de durabilité, nées de l'éthique chrétienne et de la proclamation sociale, l'Europe peut apporter une contribution crédible au temps présent et aux temps futurs de notre monde.

3. Regards en perspective sur des domaines politiques choisis

Une politique commune et solidaire reposant sur des principes éthiques ne peut et ne doit pas être organisée de manière purement sectorielle, elle doit être pensée et comprise de façon complète et couvrir différents domaines politiques. Dans ce contexte sont développés des perspectives pour quatre domaines politiques sélectionnés qui, à la lumière des réflexions qui précèdent, engendrent une urgence particulière : (1) la démocratie en tant que fondement d'une cohésion et d'une participation sociétales, (2) la responsabilité envers la création en tant que constante d'une vie agréable pour tous, y compris pour les générations suivantes, (3) des aspects de l'ère numérique en tant qu'élan organisateur requérant des directives éthiques dans les sociétés modernes et, enfin, (4) les questions d'exil et d'asile en tant que défi mondial.

3.1 Démocratie et cohésion

La réussite d'une Europe unie dans le cadre de l'UE présuppose de la confiance envers les institutions européennes, envers leur capacité d'action et leur volonté de modeler pour le bien de tous les habitants de l'UE et en dehors de ce territoire. Une telle confiance doit être fondée sur la démocratie et la notion d'État de

droit : les organes et institutions de l'UE aussi bien que de ses États membres requièrent une légitimation démocratique dans l'UE en train d'intensifier son intégration. Cette légitimation doit être instaurée à l'aide d'un lien suffisant et sans cesse réactualisé avec la volonté des citoyennes et citoyens de l'Union. Ces personnes participent aux élections à l'échelle des États membres et à celles du Parlement européen. En outre, elles s'expriment dans les processus de formation de l'opinion à l'échelle des États membres et de l'Europe. Simultanément se pose dans l'UE la question d'un renforcement de ses structures représentatives et démocratiques, du mode de fonctionnement de ses structures et de ses éléments participatifs. Les habitants de l'UE ont la possibilité de comodeler activement l'avenir et sont invités à l'assumer entre autres par leur engagement dans la société civile. À ce titre, l'engagement citoyen et un débat public européen constituent des éléments essentiels de la cohésion et de la structuration communautaire de l'UE. Dans ce contexte, il revêt de l'importance de jeter des ponts pour faire connaissance et se comprendre mutuellement, par exemple sous la forme de programmes d'échange européens. Enfin, la « Conférence sur l'avenir de l'Europe » peut contribuer à l'apparition d'un public à la fois critique et porteur d'engagements, d'un public décisif pour la fortification de la démocratie en Europe. Au sein de cette conférence comme en dehors, les responsables des parlements et des instances exécutives sont appelés, en tenant compte précisément des contributions provenant des forces de la société et du corps citoyen, à discuter des thèmes européens urgents du futur, toutes générations confondues et de façon orientée sur le résultat. C'est une démarche très prometteuse si une participation large et conséquente du corps citoyen au modelage futur de l'UE renforce la démocratie représentative au niveau européen. L'UE en profitera beaucoup si elle tire la

force d'inspiration et d'innovation de la société ainsi que de la vie quotidienne et de la créativité des citoyennes et citoyens.

L'Église veut également apporter sa contribution à ce processus et introduire ses positions dans le débat. Dans l'encyclique *Fratelli tutti*, le Pape François décrit de manière pertinente le caractère public de la mission diaconique et politique de l'Église et des croyants pour le bien de la société. De par la façon dont elle se conçoit et de par sa conviction chrétienne, l'Église ne peut rester indifférente ; elle doit officier, dans notre société, de constructeur de ponts religieux, culturels et philosophiques et de médiatrice pour assurer la cohésion démocratique. Elle peut et elle veut, dans cet esprit, contribuer à la convergence et à l'intégration de l'Europe en créant par exemple des plateformes et des espaces ouverts aux rencontres et aux dialogues. Elle rappelle par ailleurs à l'UE sa responsabilité éthique et l'exhorte surtout à protéger la dignité inaliénable de tous les membres de la famille humaine.

Le caractère de l'UE, à savoir d'être une communauté de droit et d'États de droit, est un fondement porteur et fiable sur lequel modeler ensemble le futur. Cette communauté repose sur l'élément fédérateur et porteur d'engagements que constituent les traités conclus ensemble ainsi que sur la fixation en commun du droit qui en est dérivée. Ce faisant, elle est absolument tenue de respecter et de faire respecter le droit conjointement fixé, ainsi que la nature d'État de droit de tous ses États membres. L'unification de l'Europe présuppose de faire confiance à la fonction du droit qui est de protéger la paix et la démocratie, et à son effet contractuel au niveau européen et des États membres. Il s'agit là d'une condition à remplir pour avancer ensemble dans différents domaines politiques et pour des projets complets tels que le marché intérieur ou la citoyenneté européenne. Bien que l'UE ne possède pas la qualité étatique « classique » d'un État national, la qualité d'État de droit dans le sens d'un attachement

aux lois de toute puissance publique, du partage des pouvoirs et de la garantie des droits fondamentaux et des droits humains constitue une part essentielle des fondements de l'Union.

Dans cet esprit, les Traités de l'UE fixent la qualité d'État de droit comme principe sur lequel repose l'Union. Simultanément ils confirment que la qualité d'État de droit est une valeur partagée par tous les États membres. Dernièrement avec la ratification du Traité de Lisbonne, tous les États membres se sont engagés, par l'article 2 du Traité sur l'UE, à respecter des principes marquants de l'Union et de ses États membres : « les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités » . Cela devrait aussi définir l'action de l'UE vis-à-vis de l'extérieur, comme cela est codifié par exemple dans l'article 3 paragraphe 5 du Traité sur l'UE.

Il s'avère que l'État de droit peut, en raison des développements politiques de ces dernières années, aussi subir des pressions et restrictions en Europe. Il est au passage compréhensible que dans une démocratie des discussions politiques et juridiques aient lieu sur des aspects et des particularités concrètes d'un État de droit. Si toutefois des altérations structurelles et factuelles au sein de certains États membres ne se montrent pas (ou plus) à la hauteur des exigences de la qualité d'État de droit en tant que principe structurel commun à la construction d'un État en Europe, ces altérations doivent être citées comme telles et il faut exhorter à accomplir des réformes. Les mécanismes existants de contrôle de la qualité d'État de droit ne paraissent qu'en partie efficaces pour stopper les évolutions erronées dans certains États membres et, là où c'est nécessaire, pour les passer en revue. Le régime de conditionnalité convenu fin 2020 et en vertu duquel le versement de fonds du budget de l'UE aux États membres peut être retardé en cas d'infractions au principe de

l'État de droit, est une démarche très prometteuse pour garantir la validité des principes communs de l'UE.

La défense et la promotion de l'État de droit sont très étroitement liées à la transformation en réalité de la liberté et des droits humains, ainsi qu'à la formation de la volonté démocratique et à l'élaboration des décisions. Pour faire des droits humains une réalité reposant sur la liberté et l'égalité entre tous les humains, la démocratie a besoin d'un lien avec la prééminence du droit. Les constitutions des États membres et les traités de l'UE avec la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne contiennent des droits fondamentaux et droits humains inaliénables. Ces droits, qui confèrent un cachet juridiquement contraignant à l'action de l'Union et de ses États membres, assurent à chaque personne un espace de liberté. De la sorte est ancrée une conception de la personne humaine directrice du droit, correspondant à la conviction chrétienne que l'être humain est une personne libre détentricice d'une dignité identique, intangible et inaliénable.⁷ L'État de droit et la démocratie ainsi que les droits fondamentaux et droits humains servent ainsi finalement à garantir la liberté de chaque personne et la possibilité de son libre épanouissement. Ces principes européens développent à leur tour une force de rayonnement qui déborde largement des frontières de l'Europe. Ils requièrent toutefois, dans l'UE et dans ses États membres, une défense courageuse et sans cesse renouvelée de leur valeur et de leur validité.

Dans ce contexte et pour résumer, les aspects suivants paraissent particulièrement pertinents :

⁷ Cf. à ce sujet Sekretariat der Deutschen Bischofskonferenz/Kirchenamt der EKD (Hg.): *Vertrauen in die Demokratie stärken. Ein Gemeinsames Wort der Deutschen Bischofskonferenz und des Rates der Evangelischen Kirche in Deutschland*, Gemeinsame Texte n°26, publié en allemand (Bonn/Hannover 2019), p. 24.

- La cohésion au sein de l'UE et la capacité d'agir de cette dernière reposent essentiellement – outre de nombreux autres aspects – sur la démocratie et la qualité d'État de droit. Aussi bien les organes et institutions des États membres que ceux de l'Union elle-même ont besoin de la légitimation démocratique. Rendre possible le comodelage actif par les êtres humains dans l'UE et exiger simultanément que ces possibilités soient utilisées, assure l'établissement du lien avec la volonté des citoyennes et citoyens de l'Union.
- Les droits fondamentaux et droits humains ancrés contractuellement dans le droit de l'UE et de ses États membres concèdent à chaque personne dotée de droits inaliénables, une place centrale dans l'ensemble de leur action. Ils forment l'ambition que les organes et structures de l'UE et des États membres s'auto-assignent, à savoir de transformer les droits fondamentaux et droits humains en la meilleure réalité qui soit. Il faut que cela soit perceptible pour les habitants de l'Union car uniquement de cette manière la confiance envers le processus d'intégration est possible. Les droits fondamentaux et droits humains devraient aussi définir l'action de l'UE et des États membre vis-à-vis de l'extérieur.
- L'État de droit et la démocratie servent en définitive à garantir le libre épanouissement de la personne humaine. La validité inconditionnelle de ces principes promeut la crédibilité de l'UE. Les développements au niveau européen, qui prévoient une conditionnalité d'État de droit pour mettre en œuvre le budget de l'UE, peuvent aider à garantir la validité de la qualité d'État de droit dans ces mêmes États.
- L'Église s'investit et elle introduit ses positions de multiples façons dans le débat public et elle peut être cette bâtisseuse

de ponts religieuse, culturelle et philosophique, cette médiatrice en faveur de la cohésion démocratique dans notre société. Elle rappelle par ailleurs à l'UE sa responsabilité éthique et l'exhorte surtout à protéger la dignité inaliénable de tous les membres de la famille humaine.

3.2 Responsabilité vis-à-vis de la création

La « sauvegarde de la maison commune » formulée dans l'encyclique pontificale *Laudato si'* mobilise aujourd'hui de vastes pans de la société. La préoccupation du pape et de l'Église au sujet de la responsabilité vis-à-vis de la création est amplifiée et stimulée par le mouvement « Fridays for Future » né au sein de la jeunesse et par l'engagement, depuis de longues années, de nombreux acteurs (y compris membres de l'Église) en faveur d'un meilleur environnement, de la protection du climat et de la préservation de la biodiversité. Précisément en raison des inquiétudes et préoccupations de la jeunesse, la prise de conscience de ces thèmes problématiques a fortement augmenté ces dernières années dans le monde politique, économique et dans la société. Pour l'UE en tant que communauté de droit et de responsabilité et en tant qu'espace économique, cette dynamique offre une grande opportunité de développer de nouvelles réponses intersectorielles et transfrontalières à ces questions existentielles mondiales, et d'entamer leur mise en œuvre.

Au cours de son pontificat, le Pape François a régulièrement placé au centre la responsabilité chrétienne envers la création et notamment la protection du climat. En agissant ainsi, il marque son accord avec celles et ceux qui reconnaissent clairement que le réchauffement climatique mondial est d'origine humaine. Le Pape défend l'idée de fonder aussi bien la politique de chaque État et la politique internationale que l'action de chacun sur les

connaissances acquises concernant le changement climatique et ses conséquences.⁸ La protection du climat n'est au passage qu'une contribution – mais cruciale – à la préservation de la création. Il faut une démarche holistique et une conscience des limites des contraintes supportables par la planète, qui fixent un cadre à la politique :⁹ une telle démarche comprend, outre la protection du climat, surtout une gestion durable de l'énergie, la protection et la restauration de la biodiversité ainsi qu'une agriculture durable. À ce titre, les mesures visant la protection du climat et de l'environnement ainsi que celles permettant une transition et une compensation globales compatibles au plan social sont les deux côtés d'une même médaille. Concernant les politiques de préservation de la création, la personne humaine toute entière et l'ensemble de l'humanité doivent figurer au centre. Il faut faire preuve de solidarité avec les plus pauvres de ce monde, eux qui souvent sont les plus fortement affectés par le changement climatique d'origine humaine. Simultanément il ne faut pas perdre de vue la dimension sociale de la protection du climat sur place, ni les personnes qui sont affectées par les altérations structurelles accompagnant les mesures orientées sur la protection du climat et de l'environnement.

La protection du climat ne doit pas être mal comprise comme une simple tâche de pilotage incombant aux politiques. Au contraire, il faut une concertation continuelle et une coopération intersectorielle entre le monde politique, l'économie, les sciences et la société (civile) dans le cadre des États membres, de l'Europe et le cadre international. L'Église précisément doit, avec la res-

⁸ Cf. Pape François : *Laudato si'* sur la sauvegarde de la maison commune, encyclique pontificale du 24 mai 2015, Cité du Vatican, n°15.

⁹ Cf. Pape François : *Laudato si'* sur la sauvegarde de la maison commune, encyclique pontificale du 24 mai 2015, Cité du Vatican, n°14–15, 23–26.

ponsabilité individuelle et collective de tous les croyants et à partir de l'engagement chrétien, fournir sa contribution à la préservation de la création. En Allemagne, l'Église catholique accompagne ces développements dans ce domaine depuis déjà longtemps.¹⁰ Ce faisant elle souligne que la responsabilité de la création est au fond une question de justice : c'est de justice globale, intergénérationnelle et écologique qu'il s'agit.¹¹ En tant qu'Église mondiale, l'Église catholique se tient aux côtés des pauvres, des faibles et des défavorisés dans tous les pays. Elle réclame de faire preuve de solidarité avec les êtres humains les plus durement affectés, aujourd'hui et demain, par le changement climatique. À ce titre, la crédibilité de l'Église inclut d'adopter une attitude exemplaire et de réduire sa propre empreinte écologique.¹²

¹⁰ Cf. Secretariat of the German Bishops' Conference (publisher): *Ten theses on climate protection. A discussion paper*, The German Bishops. Commission for Society and Social Affairs n°48, publié en anglais, (Bonn 2019) ; cf. Sekretariat der Deutschen Bischofskonferenz (Hg.): *Der bedrohte Boden. Ein Expertentext aus sozioethischer Perspektive zum Schutz des Bodens*. Die deutschen Bischöfe – Kommission für gesellschaftliche und soziale Fragen n°44, publié en allemand (Bonn 2016) ; cf. Sekretariat der Deutschen Bischofskonferenz (Hg.): *Empfehlungen zur Energiewende. Ein Diskussionsbeitrag*. Die deutschen Bischöfe – Kommission für gesellschaftliche und soziale Fragen n°37, publié en allemand (Bonn 2013).

¹¹ Cf. Secretariat of the German Bishops' Conference (publisher): *Climate Change: A Focal Point of Global, Intergenerational and Ecological Justice. An Expert Report on the Challenge of Global Climate Change. With a Foreword by the President of the German Bishops' Conference*, The German Bishops. Commission for Society and Social Affairs/Commission for International Church Affairs n°29, 2nd, updated edition, publié en anglais (Bonn 2007).

¹² Cf. Sekretariat der Deutschen Bischofskonferenz (Hg.): *Unser Einsatz für die Zukunft der Schöpfung. Klima- und Umweltschutzbericht 2021 der Deutschen Bischofskonferenz*. Arbeitshilfen n°327, publié en alle-

Dans son encyclique *Laudato si'*, le Pape François constate ceci : « Il y a, en effet, une vraie “ dette écologique », particulièrement entre le Nord et le Sud, liée à des déséquilibres commerciaux, avec des conséquences dans le domaine écologique, et liée aussi à l'utilisation disproportionnée des ressources naturelles, historiquement pratiquée par certains pays »¹³. En raison de cette « dette écologique », il revêt une importance capitale, depuis la perspective de l'Église, que l'UE et les nations industrielles européennes adaptent leur propre politique de protection climatique à l'Accord de Paris sur le climat signé en 2015 et fassent tout le nécessaire pour « maintenir l'augmentation globale de la température moyenne en dessous d'un seuil de 1,5°C »¹⁴. Déjà le préambule de l'Accord de Paris formule la nécessité que les États leaders de l'économie assument un rôle directeur dans la protection du climat et dans le développement

mand (Bonn 2021) ; cf. Secretariat of the German Bishops' Conference (publisher): *Responsibility for Creation as a Mission for the Church. Recommendations for Action on Ecology and Sustainable Development for the German (Arch)Dioceses*. Working Papers n°301, publié en anglais (Bonn 2019).

¹³ Cf. Pape François : *Laudato si'* sur la sauvegarde de la maison commune, encyclique pontificale du 24 mai 2015, Cité du Vatican, n°51.

¹⁴ Citation originale en allemand: „um den Anstieg der globalen Durchschnittstemperatur unter einer Schwelle von 1,5°C zu halten“ ; Stellungnahme des Kommissariats der deutschen Bischöfe – Katholisches Büro in Berlin – zum Vorschlag einer Verordnung des Europäischen Parlamentes und des Rates zur Schaffung des Rahmens für die Verwirklichung der Klimaneutralität (Europäisches Klimagesetz), COD 2020/0036, publié en allemand (sur : <https://cutt.ly/DgFTCIk>). Cf. en outre : Stellungnahme des Kommissariats der deutschen Bischöfe – Katholisches Büro in Berlin – zum Entwurf eines Gesetzes zur Einführung eines Bundes-Klimaschutzgesetzes und zur Änderung weiterer Vorschriften (Drs. 19/14337), zum Klimaschutzprogramm 2030 der Bundesregierung zur Umsetzung des Klimaschutzplans 2050 (Drs. 19/13900) sowie zum Entwurf eines Gesetzes über ein nationales Emissionshandelssystem für Brennstoffemissionen, publié en allemand (sur : <https://cutt.ly/wgFT628>).

et l'établissement de modes de vie durables ainsi que de modes de consommation et de production correspondants. Cela implique l'encouragement des réseautages et alliances internationaux en faveur de la protection du climat et de l'environnement. De la même manière, il faut une action solidaire au sein de l'UE faisant que les États membres économiquement puissants non seulement assument un rôle de leader dans le nécessaire processus de transformation mais aident aussi les pays structurellement plus faibles à procéder à une transition responsable envers la création et socialement supportable. Il faut au passage approuver la direction empruntée par le « Pacte vert pour l'Europe » lancé par la Commission européenne en 2019 et pour la mise en œuvre duquel de multiples pas ont déjà été accomplis. Le « Pacte vert pour l'Europe » présente le concept d'une nouvelle réorientation complète de l'économie et de la société en direction du durable qui – si elle est organisée axée sur le bien commun – contribue à long terme au bien-être de l'humanité et de toute la création.

Pour résumer, les aspects suivants s'avèrent particulièrement pertinents pour le thème de la responsabilité envers la création :

- La prise de conscience de la responsabilité envers la création requiert, depuis une perspective éthique, une orientation intersectorielle et couvrant tous les domaines politiques, ainsi qu'une démarche holistique englobant tous les aspects de la responsabilité envers la création, avant tout la protection de la biodiversité¹⁵, sans perdre de vue la dimension sociale du changement climatique et du combat contre lui.

¹⁵ Cf. Sekretariat der Deutschen Bischofskonferenz (Hg.): *Vom Wert der Vielfalt – Biodiversität als Bewährungsprobe der Schöpfungsverantwortung. Ein Expertentext der Arbeitsgruppe für ökologische Fragen der Kommission für gesellschaftliche und soziale Fragen der Deutschen Bischofskonferenz*. Arbeitshilfen n°323, publié en allemand (Bonn 2021).

- La sauvegarde de la création et la compensation sociale aussi bien globale que locale ne doivent pas être mises en concurrence réciproque car elles sont les deux côtés d’une même médaille.¹⁶ L’UE doit tenir compte de cela lors de la configuration de sa politique et, avec la protection de la création, placer au centre de son action la protection de l’humanité et précisément des personnes vulnérables composant les générations d’aujourd’hui et futures.
- La dynamique sociétale actuelle dans le domaine de la protection du climat et de l’environnement concerne des questions existentielles globales. Il s’offre à l’UE une grande opportunité de développer et de mettre en œuvre de nouvelles réponses intersectorielles et transfrontalières à cela. Le « Pacte vert pour l’Europe » lancé par la Commission européenne s’engage dans une bonne direction pour contribuer à long terme au bien-être de l’humanité et de toute la création.
- Pour l’Église catholique en Allemagne et en tant qu’Église mondiale, sa responsabilité envers la préservation de la création constitue une question de justice globale, intergénérationnelle et écologique sans cesse plus urgente. À ce titre, la crédibilité de l’Église inclut d’adopter une attitude exemplaire et de réduire sa propre empreinte écologique.

¹⁶ Cf. German Bishops’ Conference Commission on International Church Affairs (publisher) : *How socio-ecological transformation can succeed. An interdisciplinary study within the framework of the dialogue project on the contribution of the Catholic Church to a socio-ecological transformation in the light of Laudato si’*, Research results of a study by the “Global Economy and Social Ethics” expert panel, n°22, publié en anglais (Bonn 2021).

3.3 L'ère du numérique

Entre-temps, la digitalisation¹⁷ imprègne la quasi-totalité des domaines de l'existence et la pandémie de coronavirus lui a conféré une poussée supplémentaire de façon inattendue. Sans la digitalisation, la vie sociale, économique, universitaire et professionnelle mais aussi la vie de l'Église se serait presque effondrée pendant la pandémie. La digitalisation revêt une très grande importance pour l'avenir économique de l'Europe et pour la vie commune en société au sein d'une Union politique des savoirs, de l'éducation et de la liberté. L'expression « ère numérique » décrit bien l'intrication presque complète, déjà, des réalités analogique et numérique.¹⁸ La structuration de l'ère numérique ne se laisse pas ramener à quelques domaines politiques, il s'agit

¹⁷ Que la digitalisation soit définie ici au moins dans l'esprit premièrement d'une conversion de l'information et de la communication en formats numériques incluant leur traitement et leur stockage et, deuxièmement, dans l'esprit d'une modification numérique d'objets (instruments, appareils et véhicules). Le processus de digitalisation est également appelé « révolution digitale » de par ses répercussions politiques, économiques et sociétales. Une mutation technologique s'accomplissant du fait des techniques numériques et de l'« informatisation », plus un changement social en lien avec elle dans pratiquement tous les domaines de l'existence, conduisent à un univers digital ou aussi à l'ère numérique.

¹⁸ Le Groupe d'experts en réseaux sociaux, convoqué par la Commission pour les médias de la Conférence épiscopale allemande, a rédigé une évaluation des thèmes « Numérique » et « Intelligence artificielle ». Cette évaluation a été publiée en novembre 2020 via la *Clearingstelle Medienkompetenz* (Centre de traitement Compétences médiatiques) de la Conférence épiscopale allemande. Cf. Expertengruppe Social Media: *Digitalität und Künstliche Intelligenz: Technik im Dienst des Geistbegabten und Selbstbewussten Menschen*, Clearingstelle Medienkompetenz der Deutschen Bischofskonferenz, publié en allemand, <https://medienkompetenz.katholisch.de/files/2020/11/Thesenpapier-Digitalitaet-und-KI-20.11.2020.pdf> (12 mai 2021).

d'une tâche transversale intersectorielle, couvrant différents domaines politiques et requérant d'urgence des lignes directrices éthiques.

L'Église estime qu'il faut un modelage socialement juste et éthiquement responsable de l'ère numérique, par exemple concernant l'évaluation d'une utilisation de l'intelligence artificielle (IA)¹⁹. Une démarche européenne pour configurer l'ère numérique peut d'une part consister à se délimiter par rapport au modèle américain accentuant très fortement l'individualisme et caractérisé par de grandes entreprises dédiées au numérique et par des intérêts commerciaux tout aussi grands ; elle peut d'autre part offrir une alternative convaincante à la démarche chinoise orientée sur le collectivisme et marquée du cachet de l'État. Simultanément une telle démarche doit, dans le contexte global, demeurer capable de se connecter et rester concurrentielle. Pour cette raison, un défi particulier pour l'UE consiste à trouver une voie spécifiquement européenne, adossée à des principes éthiques, pour utiliser les techniques (numériques) et pour modeler l'ère numérique, la mettre en œuvre et la défendre dans un contexte global. La conviction d'éthique sociale suivante s'applique, à savoir que chaque technique quelle qu'elle soit doit servir l'être humain, et pas l'inverse.

Pour y parvenir, il faut intensifier le débat sur la responsabilité éthique relativement aux conséquences de la digitalisation et de l'utilisation de l'IA au sens d'un vaste débat d'éthique sociale. Les points d'orientation à ce titre sont des prises de position per-

¹⁹ L'intelligence artificielle (IA) en tant que domaine interdisciplinaire partiel de l'informatique sera définie ici au moins comme un ensemble de systèmes artificiels, basés sur des ordinateurs, qui sont « capables d'apprendre » sur la base des données disponibles et qui simulent un comportement « intelligent » grâce à des algorithmes. De la sorte et suivant leur programmation, ils peuvent par eux-mêmes et avec un certain degré d'autonomie, poursuivre des objectifs précis.

tinentes d'institutions possédant une expertise particulière dans ce domaine. Au niveau de l'UE, c'est par exemple le « European Group on Ethics in Science and New Technologies » (« European Ethics Council ») ; au niveau de l'Allemagne, il convient par exemple de citer la Commission pour l'éthique des données (*Datenethikkommission*) du gouvernement fédéral. Même si de telles évaluations constituent des contributions précieuses au modelage éthiquement responsable de l'ère numérique, elles ne constituent aucunement un point final. Ce dont il s'agit dans ce débat, c'est que les droits fondamentaux et droits humains garantis par les Traités européens (dont par exemple la Charte des droits fondamentaux) et les constitutions des États membres doivent continuer de protéger efficacement chaque personne, aussi dans le contexte du numérique, contre des ingérences disproportionnées dans son espace de liberté et sa vie privée. En outre, seules des solutions communes au niveau de l'UE offrent l'opportunité d'établir une pratique européenne d'utilisation des techniques digitales, et de fortifier l'UE dans le cadre international. Il faut vivement saluer le fait que l'UE tienne compte, dans son ordre du jour d'un avenir numérique pour l'Europe, d'aspects d'une éthique de l'ère numérique. Une stratégie digitale de l'UE figure parmi les priorités de la Commission de 2019 à 2024. À cela s'ajoute le fait que le Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement, lors de sa réunion spéciale du 1er et du 2 octobre 2020, s'est occupé de la transition digitale et a demandé à la Commission de présenter un carnet de route digital complet dans lequel sont exposés les objectifs numériques concrets de l'UE pour 2030. Une mesure est à citer dans ce contexte, à savoir la préconisation, par la Commission, d'un paquet législatif contenant entre autres un « Digital Services Act » (DSA) et un « Digital Markets Act » (DMA). En outre, en avril 2021, la Commission européenne a soumis des préconisations pour un concept complet de réglementation

juridique visant l'intelligence artificielle. Même si dans ce concept est soulignée une IA « centrée sur l'humain », c'est la configuration concrète qui importe quant aux exigences éthiques. Outre le fait fondamental que la technique mérite confiance, des questions diverses se posent relativement à la sécurité des utilisateurs, la protection de droits fondamentaux et l'obligation de prendre en charge de la responsabilité (humaine).

La doctrine sociale catholique livre des points de jonction essentiels pour une réflexion approfondie : Du point de vue de l'éthique sociale, l'être humain doit toujours figurer au centre lors de l'utilisation et du développement/perfectionnement de la technique. Contrairement aux machines, l'être humain est une créature divine appelée à vivre libre et à faire preuve de responsabilité. Dans cette mesure et du point de vue chrétien, comme l'exprime le Pape Jean XXIII à propos de la personne humaine dans l'encyclique *Mater et Magistra* (1961), les machines ne peuvent et ne pourront jamais être « fondement, but et sujets de toutes les institutions où se manifeste la vie sociale » (n°219). Il faut une réglementation juridique claire pour la mise en œuvre de processus pilotés par des algorithmes, par exemple relativement à la transparence, à la surveillance (humaine) et à l'évaluation du dommage possible pouvant être provoqué par des systèmes algorithmiques. Cela vaut surtout avec la toile fond suivante : aussi dans des contextes digitaux peuvent surgir des situations synonymes de dilemmes et insolubles au plan éthique – encore moins par des systèmes algorithmiques –. Des exemples en ce sens sont les questions qui entourent la « conduite autonome ». Très sensible est également la mise en œuvre des « systèmes d'armes entièrement autonomes » comme ils sont appelés, dans lesquels plus aucune décision humaine n'est prévue entre le recours aux algorithmes et la destruction de vies humaines, et qui devraient faire l'objet d'une interdiction com-

plète.²⁰ Là où des systèmes numériques peuvent prendre eux-mêmes des « décisions » sur la base d'algorithmes correspondants, il faut toujours tirer d'avance au clair à quels endroits la décision doit impérativement rester réservée à l'être humain. Les machines ne peuvent prendre aucune décision éthique ou morale, mais seulement exécuter des processus d'évaluation sur la base de leurs algorithmes et compenser mutuellement des risques. Par conséquent, sans lien argumentatif aboutissant à l'être humain, l'approbation forfaitaire d'une mise en œuvre de machines pour prendre des décisions sensibles au plan éthique est absolument inacceptable.

Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), la digitalisation touche à la question de la « vérité », du fait par exemple de changements dans la culture publique du débat qui est de plus en plus marquée par l'ère numérique et par de nouvelles formes de perception de la réalité. Par exemple, l'IA influence l'opinion publique et le débat public par le biais des « social bots » et la diffusion de fausses informations (infox). Cela peut à son tour provoquer une polarisation sociétale, une radicalisation politique et favoriser la haine et le harcèlement.²¹ Pour renforcer la crédibilité des informations, la cohésion au sein de la société et la confiance en la ca-

²⁰ Concernant le traitement de cette question par le Saint-Siège, cf. par exemple : The Caritas in Veritate Foundation : *The Humanization of Robots and the Robotization of the Human Person. Ethical Reflections on Lethal Autonomous Weapons Systems and Augmented Soldiers*, Working Paper, Chambésy 2017.

²¹ Cf. à ce sujet le chapitre 2.4 *Demokratie im digitalen Zeitalter*, dans : Sekretariat der Deutschen Bischofskonferenz/Kirchenamt der EKD (Hg.) : *Vertrauen in die Demokratie stärken. Ein Gemeinsames Wort der Deutschen Bischofskonferenz und des Rates der Evangelischen Kirche in Deutschland*, Gemeinsame Texte n°26, publié en allemand (Bonn/Hannover 2019), pp. 20 et suivante.

pacité d'agir de l'État, l'UE et les États membres doivent assurer, aussi dans le contexte digital, un lien transparent avec l'être humain et sa responsabilité spécifique, avec la défense cohérente de la dignité de la personne humaine ainsi qu'avec la protection des droits fondamentaux et humains. Au niveau de l'UE existent un vaste potentiel et la nécessité de développer et mettre en œuvre un itinéraire européen de la digitalisation concentré sur l'éthique et la responsabilité, qui subordonne tout type de technique au bien de la personne humaine et qui prend comme point de mire cette dernière dans sa liberté assumée.

Toutefois, les opportunités inhérentes à l'ère numérique ne deviendront réalité que si l'on parvient à mettre la technique correctement en œuvre. Cette mise en œuvre inclut premièrement de conférer des aptitudes aux personnes qui utilisent cette technique, deuxièmement de placer la responsabilité de cette utilisation chez l'être humain et troisièmement l'objectif du bien commun. En même temps, c'est essentiellement de confiance et de cohésion qu'il s'agit : s'il (n')est (plus) possible de participer au débat public, à des processus politiques, à des développements économiques ou à des procédures technico-administratives (qu')à l'aide des techniques digitales, il faut assurer que toute l'humanité puisse avoir un accès sans obstacle à cette technique et qu'elle puisse de la sorte participer à la vie en société et à la démocratie.

Les normes éthiques de l'ère numérique s'accompagnent de questions relatives au traitement des données et à la protection de ces données. La conception chrétienne de la personne humaine interdit de la réduire à des données et algorithmes, car elle est plus qu'un calcul de ses caractéristiques. Cela vaut surtout lorsque les données relevées et traitées dans ce contexte – que ce soit en mains privées ou publiques – sont rassemblées en un point central et utilisées pour poursuivre des intérêts économiques et/ou politiques. Du point de vue de l'éthique sociale, il

est inacceptable, et cela contredit la dignité humaine, d'évaluer ou catégoriser les gens uniquement sur la base de leurs données et en utilisant des calculs algorithmiques. Vu l'étendue de la discussion autour de la protection des données, les questions de transparence, d'explicabilité, les possibilités de contrôle humain et la définition de la « confidentialité » au sens de la protection des données paraissent particulièrement pertinentes. Dans ce contexte, nous reconnaissons le concept européen de protection des données tel qu'il est exprimé notamment dans le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)²², comme partie d'un ordre du jour visant à mettre en œuvre des normes applicables partout en Europe à les défendre à l'échelle mondiale.

Au moins pour la dimension éthique du débat sur l'organisation de l'ère numérique, l'inclusion de l'Église ainsi que l'accompagnement actif par cette dernière des développements permettent de comodeler les débats et processus de formation d'opinion nécessaires pour pouvoir dégager les aspects positifs de ces technologies et les placer dans un contexte de responsabilité à motivation chrétienne. Parmi eux figurent le fait que l'Église et ses fidèles s'opposent à une vue unilatérale du monde, à des positions extrémistes et/ou dénigrantes et qu'elle sert aussi, dans le cadre digital, de bâtisseuse de ponts et de médiatrice pour ouvrir des plateformes et des espaces au débat et les préserver.

Les aspects récapitulatifs suivants sont à mettre particulièrement en évidence :

- Les questions d'une société digitale constituent une tâche transversale intersectorielle couvrant plusieurs domaines politiques à la fois, parmi les défis de laquelle figurent pour

²² Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

l'UE notamment la concrétisation et la mise en œuvre d'une voie spécifiquement européenne s'appuyant sur les principes éthiques de l'UE pour utiliser et développer/perfectionner les techniques digitales.

- Du point de vue de l'éthique sociale catholique, l'utilisation et le développement/perfectionnement de la technique doivent toujours avoir l'être humain pour centre. Pour le bien de la personne humaine, il faut que la responsabilité réside auprès d'elle et non pas auprès de la technique. Si des systèmes numériques doivent prendre eux-mêmes des « décisions », il faut toujours tirer d'avance au clair à quels endroits la décision doit impérativement rester réservée à l'être humain.
- L'être humain en tant que personne est plus que la somme et/ou l'association de ses données. Un débat avancé sur les limites éthiques et juridiques de l'utilisation des données et de la mise en œuvre d'algorithmes est nécessaire.
- Le perfectionnement des normes éthiques de la digitalisation doit figurer au cœur de la politique de digitalisation. Sans remettre d'une manière générale le progrès technique en question, la sécurisation des droits individuels des êtres humains doit faire partie de ce domaine politique. Cela se manifeste par exemple dans la garantie d'un accès identique aux techniques digitales ou dans la sécurisation des droits de la personnalité dans l'univers digital.
- La contribution de l'Église comprend essentiellement un accompagnement actif des développements sociaux et sa prise de défense en faveur d'une organisation de l'ère numérique socialement juste et éthiquement responsable. L'Église assume de la responsabilité pour notre société en servant de bâtisseuse de ponts et de médiatrice aussi dans le cadre digital. Cette prise en charge implique qu'elle s'en-

gage activement contre une vue unilatérale du monde ainsi que contre la haine et le dénigrement dans le débat public.

3.4 Exil et asile

Le débat sur la façon de modeler une politique européenne commune en matière d'asile²³ et de migration accompagne déjà l'UE depuis sa fondation. La protection de la dignité des personnes déplacées et qui cherchent à être accueillies en Europe constitue un défi permanent pour l'UE. L'urgence de cette question s'est nouvellement accentuée depuis 2015 lorsque, à la suite de guerres et de persécutions, un nombre historiquement élevé de personnes cherchant protection a atteint les frontières de l'UE. Au plus tard depuis lors, cette question est potentiellement capable de polariser les sociétés et États membres de l'UE. Cette controverse a un temps apporté de l'eau au moulin des partis populistes de droite dans de nombreux États membres de l'UE, et contribué à une scission (perçue comme telle) en plusieurs groupes d'États membres de l'UE.

Une politique responsable, qui se sent engagée vis-à-vis des valeurs européennes et des accords du droit international public ainsi que vis-à-vis de la protection de la dignité humaine sans considération d'origine ni de philosophie, ne saurait être satisfaite du statu quo. Les règlements jusqu'à présent contenus dans le Système européen commun d'asile (SECA) n'ont pas, ou du

²³ Pour une étude complète du thème de la migration, cf. Evangelische Kirche in Deutschland/Sekretariat der Deutschen Bischofskonferenz (Hg.): *Migration menschenwürdig gestalten. Gemeinsames Wort der Deutschen Bischofskonferenz und des Rates der Evangelischen Kirche in Deutschland in Zusammenarbeit mit der Arbeitsgemeinschaft Christlicher Kirchen in Deutschland*, Gemeinsame Texte n°27, publié en allemand (Hannover/Bonn 2021).

moins pas suffisamment, contribué à uniformiser les systèmes d'asile des États membres ni conduit à une attitude solidaire entre les États membres. Ainsi les règles de Dublin sur la compétence quant à la prise en charge de réfugiés assignent-elles une charge trop lourde aux États situés en-deçà des frontières externes de l'UE. Simultanément, elles offrent trop peu d'incitatifs positifs pour une répartition juste des responsabilités entre les États membres. Jusqu'à aujourd'hui, les normes minimales juridiquement contractuelles pour l'accueil des réfugiés et pour accomplir des procédures d'asile ne sont bien souvent pas respectées. Les refoulements aux frontières externes de l'UE, dont il est souvent fait état, ainsi que les situations souvent lamentables qui règnent dans les camps d'accueil dans les États membres constituent une violation du droit en vigueur. Non seulement les pays d'accueil mais aussi tous les États membres en assumant ensemble la responsabilité et ils sont appelés à remédier à ces déséquilibres.

La politique d'asile européenne doit aussi être considérée avec la situation mondiale en toile de fond : le nombre de gens forcés de fuir la guerre et les persécutions a atteint de nouveaux sommets ces dernières années. Parmi les gens qui fuient leur pays, la très grande majorité vit dans des pays à bas ou moyens revenus. Les États du monde industrialisé ne participent donc directement qu'à une échelle comparativement réduite à cette tâche qui revient pourtant à l'intégralité de la communauté mondiale. Les déficits jusqu'à présent accumulés par la politique d'asile européenne sont plus qu'un simple fiasco politique. Ils représentent l'une des plus profondes crises du processus d'intégration européen jusqu'à présent pratiqué, par rapport à la nature d'État de droit et à la morale. Il est certes reconnaissable que les capacités d'accueil dans l'UE peuvent avoir des limites et qu'il est fondamentalement légitime que les États pilotent l'immigration. Ces dernières années pourtant, l'UE n'a pas at-

teint, il s'en faut, les limites de ses capacités d'accueil. Si des personnes cherchant protection se retrouvent en danger de mort sur le chemin les conduisant vers l'Europe, si un sauvetage en mer leur est refusé et si elles en meurent tandis que des responsables politiques se distinguent par leur refus d'aider, cela équivaut à désavouer des valeurs européennes fondamentales. Tout cela ébranle dans ses fondements la base éthique du processus d'intégration européen.

En raison de cette défaillance de l'UE dans le domaine de la politique d'asile, provoquée surtout par les États membres, une nouvelle orientation est incontournable. Chaque nouveau modèle doit partir de la dignité intangible et identique de la personne, de sa liberté et du principe de solidarité. À ce titre, depuis une perspective chrétienne, l'option préférentielle pour les pauvres, les faibles et les sans-protection dans le monde constitue un principe directeur porteur d'engagements. Il faut simultanément se rappeler que seuls auront une chance dans la politique d'asile européenne les démarches qui tiennent également compte d'une sursollicitation possible de la collectivité.

Dans cette mesure, il faut fondamentalement se réjouir que la Commission européenne, avec son nouveau pacte sur la migration et l'asile présenté à l'automne 2020, ait entamé une réforme complète du système jusqu'à présent dysfonctionnel. Ce pacte doit toutefois être jugé comme étant ambivalent. Il souligne certes à juste titre le principe de solidarité et l'engagement à intégrer tous les États membres. Mais il faut absolument se demander si par exemple la contribution des États membres doit se limiter seulement à des efforts de rapatriement des candidats à l'asile refusés (« parrainages de rapatriements »). Le domaine de la politique d'asile montre, à titre d'exemple pour d'autres domaines, que l'on ne peut pas parvenir à des compromis porteurs si certains pays se retranchent derrière leurs préfé-

rences unilatérales ou si l'UE s'incline devant une attitude de refus de la part des gouvernements des États membres.

Une réforme de la politique d'asile européenne devrait, en tout premier lieu et à la différence d'avant, viser à faire respecter en tous points le droit européen en vigueur : chaque personne recherchant protection doit bénéficier d'une procédure équitable, propre à un État de droit, elle doit être dignement hébergée et traitée. La solidarité des États membres aussi bien entre eux qu'avec les États de premier accueil non européens est à ce titre indispensable. Aux personnes déplacées doivent être ouvertes des voies plus sûres d'accès à l'Europe. La problématique selon laquelle les personnes auxquelles aucun statut protégé ne peut être accordé quittent l'Allemagne et l'UE est justifiée ; toutefois doit être déterminante l'image directrice d'un rapatriement en toute sécurité et dans la dignité.²⁴ Comme principes directeurs visant l'organisation d'une politique d'asile défendable sur le plan éthique, les verbes suivants : « accueillir, protéger, promouvoir et intégrer » utilisés par le Pape François dans son *Message pour la 104e Journée mondiale du migrant et du réfugié en 2018* et réitérés dans l'encyclique *Fratelli tutti* fournissent une orientation²⁵. L'Église s'engage ici par la défense publique des être humains en fuite et en détresse. En outre, les initiatives de l'Église apportent de l'aide aux gens qui ont fui à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe.

²⁴ Cf. Sekretariat der Deutschen Bischofskonferenz (Hg.): « *Auch für sie tragen wir Verantwortung* ». *Kirchliches Engagement für Geflüchtete angesichts von Rückkehr und Abschiebung*. Die deutschen Bischöfe – Migrationskommission n°45, publié en allemand (Bonn 2017), p. 9.

²⁵ Message du Pape François à l'occasion de la 104e Journée mondiale du migrant et du réfugié 2018, 14 janvier 2018, Cité du Vatican, à consulter sur : https://w2.vatican.va/content/francesco/fr/messages/migration/documents/papa-francesco_20170815_world-migrants-day-2018.pdf (21/10/2020).

Pour résumer, les critères suivants paraissent essentiels pour juger l'ensemble des nouvelles orientations prises par la politique d'asile de l'UE :

- Il ne doit pas y avoir de compromis dans la garantie d'une protection et dans le respect de la stricte interdiction du refoulement conformément aux engagements prévus par le droit international public. L'UE ne doit ce faisant pas reculer devant des positionnements clairs : les gouvernements des États membres de l'UE qui violent intentionnellement ces obligations – même lorsque cela a lieu avec l'approbation de majorités de leur électorat – empruntent une voie qui en dernière analyse éloigne le projet de paix et de démocratie de l'UE de ses racines et de son idée fondamentale.
- Le principe de solidarité doit être un principe directeur aussi et justement pour la politique d'asile. De fortes différences de contraintes entre les États membres sont inacceptables. L'UE devrait en outre fixer des incitatifs positifs pour l'accueil des réfugiés.
- Pour maîtriser les flux mondiaux de réfugiés, l'UE, ses États membres et leurs sociétés doivent fournir une contribution qui corresponde à leur niveau de vie. Dans l'évaluation éthique des nouvelles règles d'asile européennes, il est par conséquent décisif que les personnes qui fuient la guerre ou déplacées pour d'autres motifs continuent d'avoir accès en nombre considérable, pour se protéger, aux États membres de l'UE.
- Le combat des causes obligeant les êtres humains à quitter leurs pays d'origine doit rester un objectif important de l'UE. Et il revient là de l'importance à la politique étrangère et de sécurité européenne ainsi que, dans une certaine mesure, à la coopération au développement de l'UE, ce qui

en définitive affecte aussi la question d'une fourniture suffisante de ressources.

- L'Église est invitée à ne pas relâcher son engagement personnel, financier et immatériel, et donc à contribuer de manière visible à ce que la dignité de toutes les personnes soit protégée dans le monde entier. Cela se manifeste aussi dans l'exhortation, adressée à l'UE, de défendre la dignité et la liberté intangibles et identiques de la personne humaine ainsi que le principe de la solidarité, et d'agir conformément à ses principes éthiques.

4. Perspectives chrétiennes pour une Europe organisée ensemble

L'Union européenne et ses États membres agissent par conviction, celle de vouloir réaliser ensemble les objectifs ancrés dans le Traité de Lisbonne en tant que valeurs fondamentales (« de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme » (article 2 phrase 1 du Traité sur l'UE) sur la base de principes qu'ils ont dérivés de l'héritage de leur histoire spirituelle, religieuse et philosophique. En tant que Groupe de travail épiscopal Europe, nous partageons cette conviction. Pour promouvoir le processus d'intégration européen, nous voulons par conséquent introduire des réflexions éthiques dans le débat et livrer des propositions pour une contribution chrétienne à un(e) (poursuite du) développement de l'UE et d'une Europe unie orienté(e) sur la collectivité.

L'UE offre un cadre auquel personne ne peut renoncer pour venir à bout des défis auxquels l'Europe fait face, mais aussi des problèmes globaux. La résolution des défis existentiels auxquels

l'Europe et le monde du 21^e siècle sont confrontés requiert une interaction des régions, des États membres et l'UE en conformité avec leurs compétences respectives. Les seules structures politiques et démocratiques ne peuvent pas seules meubler une politique climatique riche en perspectives, les pandémies mondiales doivent être éradiquées avec le soutien de toutes les personnes affectées et le nouveau monde de la communication digitale requiert une utilisation juridiquement réglementée et effectuée de manière constructive. L'UE et ses États membres ont besoin, en tant qu'acteurs politiques, du soutien d'un corps citoyen bien intentionné et loyal qu'ils représentent. Ici, les Églises et les communautés religieuses peuvent apporter une contribution importante : l'UE est fondée sur une citoyenneté socialisée encore en grande partie dans la chrétienté, mais aussi dans d'autres religions et traditions intellectuelles. Cela devrait être compris comme un trésor philosophique précieux des habitants de l'UE via lequel sont encouragés la probité, l'acceptation, le comportement juste et l'orientation sur le bien commun.

En s'inspirant des mots de Jean Monnet, l'Europe devrait être une contribution à un monde meilleur. Pour cette raison, l'intégration européenne ne doit pas être (mal) comprise comme une façon purement technocratique et étatique de résoudre les problèmes. Le message chrétien de la dignité inaliénable et identique de tous les êtres humains, et des conséquences qui en découlent, est un message résolument universel et qui marque de façon particulière l'unification européenne. L'UE ne pourra réussir durablement que si elle défend sans compromis et en étroite coopération à l'échelle européenne la même dignité pour tous les gens, en incluant la dignité des générations à venir et des personnes qui ne vivent pas sur ce continent. Dans ses principes, la doctrine sociale catholique a largement développé les conséquences du commandement d'amour, d'orientation universelle, dans le modelage des institutions sociales (personnali-

té, solidarité, subsidiarité et de plus en plus, depuis un certain temps, durabilité). Ces principes d'éthique sociale possèdent et conservent une pertinence aiguë pour les institutions européennes et les démarches politiques. Et au passage, le fait que l'UE et les personnes vivant en Europe assument mondialement de la responsabilité, correspond très profondément à l'orientation globale de la tradition chrétienne. Si l'UE veut être à la hauteur de son héritage religieux, de son héritage spirituel historique, il faut que la solidarité et la préservation de la création au sein de l'UE soient associées à une solidarité et à une durabilité mondiales à titre de schéma directeur pour l'orientation internationale de l'UE et de ses États membres.

Tous ces principes sont loin d'être des notions purement abstraites. Cette contribution a montré au contraire que dans les domaines thématiques actuellement discutés et polémiqués, à savoir (1) la démocratie et la cohésion, (2) la responsabilité envers la création, (3) l'ère numérique et (4) l'exil et l'asile, des conclusions éthiques concrètes découlent d'une attitude guidée et marquée par ces principes. En tant que Groupe de travail épiscopal Europe, nous adhérons à la base normative commune de l'Europe, qui pour nous se nourrit dans la chrétienté essentiellement de la foi en Dieu ami de l'humanité, juste et aimant. Cela requiert le courage de supporter les contestations critiques et d'aborder ouvertement, collectivement, les problèmes européens et globaux. Cela inclut par exemple de critiquer les déficits des politiques envers les questions de l'exil et de l'asile, de réclamer de plus grands efforts de l'UE et de ses États membres en matière de politique climatique, et d'affronter avec détermination les menaces pesant dans l'UE sur l'État de droit. Et au passage, de nombreux thèmes couvrent plusieurs domaines politiques à la fois. En sont des exemples l'association de l'ère numérique à des questions de démocratie et de qualité d'État de droit, ou le projet de la Commission européenne non seulement

d'influencer par sa stratégie digitale la transition sociétale mais aussi d'apporter une contribution à la neutralité climatique européenne. Dans tous les domaines politiques doivent être garantis les droits fondamentaux et de l'être humain qui concèdent à chaque individu des droits inaliénables et qui placent ainsi chaque être humain au centre de toute action.

Toutefois, les droits fondamentaux et humains ainsi que les structures démocratiques et celles propres à l'État de droit donnent aussi à l'être humain le pouvoir d'agir activement. Les Églises chrétiennes et explicitement l'Église catholique encouragent chacun en Europe à s'engager en faveur d'une UE forte et capable d'agir, car c'est elle qui garantit notre futur collectif dans la paix, la liberté et la prospérité. Relativement aux perspectives cibles de l'UE, la totalité des dimensions citées à titre d'exemple dans ce texte, à savoir la paix, la liberté et la prospérité des humains – cette dernière dans le sens précisément de plus de justice sociale – peuvent être fondées du point de vue chrétien. Dans les débats et conflits européens touchant les différentes pondérations à donner aux perspectives de ces objectifs, et dans une recherche du caractère européen commun, l'Église doit et veut, à partir de la façon dont elle se comprend et de sa conviction chrétienne, servir continuellement de bâtisseuse de ponts et de médiatrice religieuse, culturelle et philosophique. Dans cet esprit, elle peut et veut contribuer au rassemblement et à l'intégration de l'Europe. L'Église catholique peut, en tant qu'Église mondiale et actrice globale, créer une plateforme de rencontres et de débats avec des êtres humains provenant d'espaces culturels différents. De la sorte, elle peut créer des liens importants pour une collaboration et une solidarité internationales au moyen desquelles la connaissance mutuelle, la compréhension mutuelle, le dialogue mutuel et la vie des uns avec les autres peuvent être encouragés par-delà les frontières nationales.

Dans notre engagement européen, nous avons conscience et reconnaissons que l'engagement pour l'UE est assumé aussi de façon essentielle par des personnes appartenant à d'autres confessions et par un vaste public séculier. Qui pour cette raison exclut d'autres religions et philosophies sous le prétexte que la réussite de l'UE est liée de façon essentielle à un « Occident chrétien » religieusement homogène, méconnaît à nos yeux non seulement le caractère à la fois inclusif et appréciateur de valeur de la chrétienté, mais aussi la richesse de la diversité religieuse et philosophique, accumulée au fil de l'histoire et qui distingue jusqu'à aujourd'hui le continent européen. La description positive et appréciatrice de valeur d'une « culture de l'Occident » doit par conséquent se référer à l'aspect fédérateur du projet conjoint de paix et de démocratie qu'est l'Europe, qui englobe surtout les droits humains et la démocratie ainsi que la qualité d'État de droit et la sécurité juridique. Il est possible sur cette base de perfectionner de manière durable et constructive le projet de paix et de démocratie en Europe par une confiance mutuelle entre l'UE, les États membres, la société civile et les différentes communautés religieuses. Nous ne devrions ménager aucun effort autour de cet objectif conjoint.

Groupe de travail épiscopal Europe de la Conférence épiscopale allemande

(lors de la préparation de ce texte d'experts)

Mgr Franz-Josef *Overbeck*, évêque d'Essen (président)

Cardinal Reinhard *Marx*, archevêque de Munich et Freising

Mgr Heiner *Koch*, archevêque de Berlin

Mgr Anton *Losinger*, évêque auxiliaire d'Augsburg

P. Manuel *Barrios Prieto*, Bruxelles

Matthias *Belafi*, Düsseldorf

Pr Friedrich *Heinemann*, Mannheim

Pr Ansgar *Hense*, Bonn

Bernd *Hüttemann*, Berlin/Istanbul

Karl *Jüsten*, prélat, Berlin

Sebastian *Kuck*, Düsseldorf

P. Hans *Langendörfer* SJ, Bonn

Stefan *Leifert*, Bruxelles

Henrik *Lesaar*, Hambourg

Pr Antonius *Liedhegener*, Lucerne

Peter *Liese*, député au Parlement européen, Meschede

Stefan *Lunte*, Bruxelles

Matthias *Oel*, Bruxelles

Pr Katharina *Pabel*, Vienne

Oliver Thomas *Rau*, Bonn (directeur)

Mgr Peter *Schallenberg*, professeur, Paderborn